

# CREDOC

## L'INSERTION DES NATURALISÉS

Sou1977-2159

1977

L'insertion des naturalisés / A.  
Jobert, M. Tallard, M-F. Valetas.  
(Déc. 1977).

CREDOC•Bibliothèque



ETUDE ET L'OBSERVATION DES CONDITIONS DE VIE  
75634 PARIS CEDEX 13 - TEL. 584-14-20

RS 50

## L'INSERTION DES NATURALISES

### NOTE DE SYNTHÈSE

Ce rapport d'enquête correspond à la phase exploratoire de la recherche sur les modes d'insertion des naturalisés dans la société française. Le questionnaire a été élaboré à la suite de l'analyse d'entretiens approfondis qui a donné lieu à un premier compte rendu ; il a été passé auprès de 138 naturalisés selon les critères que nous définissons au cours du premier chapitre relatif à la présentation de l'échantillon.

Cette phase est exploratoire parce que, compte tenu du grand nombre de nationalités présentes et de la dimension réduite de l'échantillon, il n'était pas possible d'apporter réellement des réponses fiables aux questions posées.

Il a été procédé au regroupement des nationalités numériquement les mieux représentées dans deux grands courants migratoires, l'un à caractère économique (Italiens, Espagnols, Portugais et dans une certaine mesure Polonais et Yougoslaves), l'autre à caractère politique (Marocains, Tunisiens, Européens de l'Est).

Cette première exploitation montre bien l'interférence des causes qui ont amené des individus ou des groupes d'individus à quitter leur pays d'origine. Ils sont le témoignage des événements historiques qui se sont produits en France et dans le monde depuis la première guerre mondiale. Les conditions de départ ne sont pas sans conséquences sur les modes d'insertion en France. On s'est attaché à décrire la multiplicité des situations qui en découlent sans pour autant proposer un système explicatif suffisant.

Une deuxième phase de la recherche où le même questionnaire serait repris mais qui porterait sur une population plus large tout en se concentrant sur un nombre restreint de nationalités et où serait utilisée une technique statistique plus élaborée (comme une analyse de correspondances), devrait permettre de dépasser cette étape descriptive dans laquelle nous présentons néanmoins quelques hypothèses.

## I - PRESENTATION DES ENQUETES

Deux types de caractéristiques permettent de présenter les enquêtés de notre échantillon : d'une part celles qui définissent leur statut personnel (modalité d'arrivée en France, de naturalisation, situation familiale) et celles qui définissent leur statut socio-économique d'autre part.

\* Bien que la période de naturalisation étudiée se limite à 1966-1972, les arrivées en France des naturalisés enquêtés s'étalent de 1920 à 1969 ; les périodes d'arrivées pour les nationalités numériquement les plus importantes correspondent généralement, soit à la période d'arrivée du courant d'immigration économique, soit aux événements politiques survenus dans le pays d'origine. Les naturalisés qui sont arrivés en France avant 18 ans représentent une proportion importante de l'échantillon (un quart). Ils appartiennent, en général, à l'un des deux courants, car ils accompagnaient leurs parents qui émigraient pour des motifs, soit économique, soit politique. Toutefois, en dehors de ces deux catégories d'éléments

déterminants, interviennent des raisons personnelles au départ qui peuvent se situer à deux périodes. C'est dans les nationalités les moins représentées qu'on trouve le plus souvent des individus ayant obéi à ce genre de motivations.

Ce large étalement des dates d'arrivées en France se reflète dans l'âge à la naturalisation qui dépasse souvent 40 ans (50 %). La naturalisation semble donc sanctionner une volonté d'intégration comme en témoigne aussi le grand nombre des ménages mixtes (51 %), proportion importante même si l'on considère que dans certains cas le conjoint a seulement été naturalisé antérieurement.

\* Lorsque l'on étudie le niveau d'étude et la catégorie socio-professionnelle, il apparaît :

- qu'une frange assez notable des naturalisés enquêtés appartient aux couches moyennes ou supérieures :
  - . 20 % ont fait des études supérieures
  - . 40 % sont cadres ou petits commerçants et artisans, catégorie particulièrement représentée dans certaines nationalités ;
- qu'une petite minorité appartient aux couches les plus déqualifiées :
  - . 5 % n'ont jamais été à l'école et 18,8 % n'ont pas achevé leurs études primaires.
  - . 9,4 % sont O.S. ou manoeuvres et 5,8 % personnels de service.

Dans cette catégorie, on trouve essentiellement ceux qui ont émigré pour un motif économique.

## II - LES CAUSES DE LA NATURALISATION

Lors de l'examen des éléments indiquant le départ du pays d'origine on a observé des spécificités mais aussi des traits communs à des nationalités appartenant à des courants migratoires différents. L'analyse des motivations de la demande de naturalisation accentue certains traits, fait apparaître de nouveaux chevauchements.

Ainsi l'aspect culturel est peu invoqué par les Portugais et les originaires des pays de l'Est mais il est relativement souvent mis en avant dans les autres nationalités. Dans ce dernier cas, cela résulte de causes différentes : la culture française acquise dans le pays d'origine pour les enquêtés d'Afrique du Nord ou d'Egypte ; mais aussi dans le courant économique, l'arrivée d'enfants scolarisés en France ou encore d'hommes jeunes qui se marient avec une française et dont les enfants seront élevés dans la culture dominante.

Ainsi encore, le processus d'intégration est reconnu fréquemment par des nationalités ayant un rapport tout à fait différent à la culture française comme les deux groupes du courant politique et les Italiens. Sans doute peut-on y voir l'action d'un processus d'homogénéisation des attitudes qui se produit après un séjour prolongé en France. Cela pose le problème de l'intégration ou de l'insertion dans la société française.

### III - LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET SOCIO-CULTURELLES DE L'INSERTION

Les caractéristiques socio-économiques et socio-culturelles de l'insertion permettent de tenter d'esquisser une typologie des modes d'insertion suivant les groupes nationaux et nationalités d'origine. Il convient de lire cette classification avec une grande prudence étant donné, d'une part la faiblesse numérique de notre échantillon et sa base régionale limitée à la Région Parisienne, et d'autre part, l'importance des éléments subjectifs au niveau du statut socio-culturel. A cet égard le questionnaire paraît nous renseigner moins sur la réalité objective elle-même que sur la perception qu'en ont les intéressés.

Au niveau du statut socio-professionnel des naturalisés la motivation économique de l'émigration paraît déterminer le clivage essentiel. En effet, l'analyse des composantes de l'activité socio-professionnelle montre une certaine identité de situation entre les Italiens, les Espagnols, les Portugais et les Algériens d'une part, les Marocains-Tunisiens et les Européens de l'Est de l'autre.

- Par leur qualification (ouvriers), le secteur d'activité dans lequel ils sont employés (industrie ou B.T.P.), leur relativement grande mobilité, les naturalisés du premier groupe ressemblent à bien des égards aux immigrants économiques de ces nationalités. Au-delà de cette caractérisation générale, il convient toutefois de noter l'existence de différences à l'intérieur de chacune des nationalités considérées. Elles démarquent une fraction de la classe ouvrière plus stable qui a pu bénéficier d'une certaine promotion, d'une fraction plus mobile et moins qualifiée. Les Algériens, qui en cela se différencient nettement de leurs compatriotes, appartiendraient plutôt à ce groupe stable, ce fait pouvant s'expliquer très partiellement par la présence de quelques commerçants et plus profondément par une volonté très grande d'intégration qui elle-même paraît liée à l'existence d'un grand nombre de ménages mixtes.

- Le deuxième groupe présente la particularité de comporter une proportion très importante de petits commerçants et artisans d'une part, de cadres d'autre part, plus stables (par définition pourrait-on dire). Il se compose des Marocains-Tunisiens-Egyptiens (Israélites pour la plupart) et des Européens de l'Est principalement.

En ce qui concerne les autres nationalités, il paraît souvent malaisé de les rattacher à l'un ou l'autre groupe en raison soit du faible effectif de cette nationalité (Vietnamiens, Moyen-Orient), soit parce qu'elles présentent des caractéristiques contradictoires (Polonais).

Le statut socio-culturel ne détermine pas les mêmes clivages dans la mesure où la motivation économique de l'émigration n'est pas discriminante. Il semble que l'on puisse ici différencier deux groupes selon leur plus ou moins grande tendance à l'assimilation. Remarquons tout de suite qu'une faible assimilation n'empêche aucunement une bonne intégration ; c'est souvent le cas lorsque les naturalisés conservent des liens affectifs et certaines pratiques culturelles et sociales liées à leur pays d'origine.

- Le premier groupe se composerait plutôt des groupes nationaux suivants : Italiens, Marocains-Tunisiens-Egyptiens, Algériens, Yougoslaves, l'assimilation de chacun de ces groupes présentant des formes spécifiques.
  - . Les Italiens : ils se sentent vraiment français, ont conservé peu de coutumes mais retournent volontiers dans leur pays d'origine.
  - . Les Marocains-Tunisiens-Egyptiens : ils conservent des coutumes liées à leur religion et les conditions de départ de leur pays d'origine les conduisent à le rejeter.
  - . Les Algériens : on retrouve ici ce que nous notions à propos de l'insertion socio-économique : une grande volonté d'intégration due semble-t-il à l'importance des mariages mixtes.

- . Les Yougoslaves pourraient se rattacher ici, du fait de la part des ménages mixtes dans notre échantillon ; bien que très faiblement représentés, les Européens de l'Ouest sembleraient également s'y classer.
  
  - Le deuxième groupe comporte les nationalités suivantes : Espagnols, Européens de l'Est, Portugais. On peut penser que le degré d'assimilation de ces nationalités appréhendé très grossièrement à travers les relations sociales, le maintien de la langue d'origine et certaines pratiques culturelles est plus faible. L'intégration des uns et des autres ne paraît pas identique et à cet égard, il semble que l'on puisse différencier les Espagnols des Européens de l'Est : les premiers *"vivraient mieux cette intégration"* comme le montrent la diversité et l'intensité de leurs relations sociales ; les seconds paraissent éprouver de plus grandes difficultés d'intégration, ce qui expliquerait un certain isolement social : c'est dans ce groupe que l'on trouve le nombre le plus élevé de personnes qui déclarent ne fréquenter personne et le plus fort taux de non réponses à cette question.
-



CENTRE DE RECHERCHE POUR L'ETUDE ET L'OBSERVATION  
DES CONDITIONS DE VIE

# L'INSERTION DES NATURALISES

RAPPORTS SUR LES ENTRETIENS D'ENQUETES

Recherche réalisée par

A. JOBERT, M. TALLARD, M.F. VALETAS

Avec la collaboration technique de B. BIGAULT

Informatique : P. PLEUVRET



*Etude effectuée pour le compte du MINISTERE DU TRAVAIL*

SOMMAIRE

---

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u> .....	3
<u>CHAPITRE I : PRESENTATION DES ENQUETES</u> .....	5
I - CARACTERISTIQUES GENERALES DE L' ECHANTILLON .....	7
1.1. Critères du choix des naturalisés et conditions d'enquête .....	7
1.2. Les naturalisés selon leur nationalité d'origine .....	7
- Les courants migratoires à caractère économique .....	8
- Les courants migratoires à caractère politique .....	8
1.3. Année d'arrivée en France .....	9
131 - Résultats globaux .....	9
132 - Résultats par nationalité d'origine .....	9
1.4. Pays de naissance des enquêtés .....	13
1.5. Délai de satisfaction de la demande de naturalisation .....	13
II - CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ENQUETES SELON LEUR NATIONALITE D'ORIGINE .....	14
2.1. Sexe, statut matrimonial et nombre d'enfants .....	14
211 - Sexe .....	14
212 - Statut matrimonial .....	14
213 - Nombre d'enfants .....	15
2.2. Age à l'arrivée en France et âge à la naturalisation .....	15
221 - L'âge à l'arrivée en France .....	15
222 - L'âge à la naturalisation .....	15
2.3. Niveau d'étude .....	16
2.4. Catégories socio-professionnelles et secteurs d'activité .....	16
Tableaux de cette partie (1 à 14) .....	19

	<u>Pages</u>
<b>CHAPITRE II : <u>LES CAUSES DE LA NATURALISATION</u></b>	<b>47</b>
<b>I - LA DECISION DE DEPART DU PAYS D'ORIGINE</b> .....	<b>49</b>
1.1. Le courant économique .....	49
111 - Les Italiens, les Espagnols non réfugiés, les Algériens .....	50
112 - Les Polonais non réfugiés .....	51
113 - Les Espagnols et Polonais réfugiés .....	51
114 - Les Portugais .....	51
1.2. Le courant politique .....	52
121 - Les pays d'Europe de l'Est .....	52
122 - Les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient	53
1.3. Les autres nationalités .....	54
131 - Les pays qui ont relevé de l'emprise coloniale	54
132 - Les pays d'Europe de l'Ouest .....	54
133 - Les "Divers" .....	54
<b>II - LES MOTIVATIONS DE LA DEMANDE DE NATURALISATION</b> .....	<b>55</b>
2.1. Le courant économique .....	58
211 - Les Italiens et les Polonais .....	58
212 - Les Espagnols et les Algériens .....	58
213 - Les Portugais .....	59
2.2. Le courant politique .....	60
221 - Les enquêtés originaires des pays d'Europe de l'Est .....	60
222 - Les enquêtés originaires d'Afrique du Nord et d'Egypte .....	60
223 - Les autres nationalités .....	61
Tableaux de cette partie (15 et 16) .....	63

CHAPITRE III : <u>LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES</u> <u>DE L'INSERTION DES NATURALISES ENQUETES</u>	67
I - L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE ACTUELLE .....	69
1.1. L'insertion professionnelle .....	69
111 - L'emploi du chef de ménage .....	69
112 - L'emploi du conjoint .....	70
1.2. Le revenu .....	72
1.3. La situation de logement .....	72
II - ITINERAIRE PROFESSIONNEL .....	73
III - CONCLUSION .....	75
Tableaux de cette partie (17 à 24) .....	77
CHAPITRE IV : <u>QUELQUES ELEMENTS SUR L'INSERTION SOCIO-</u> <u>CULTURELLE DES NATURALISES</u>	93
I - RATTACHEMENT ET IDENTIFICATION A LA SOCIETE FRANCAISE ...	96
1.1. Le sentiment d'appartenance .....	96
1.2. La recherche d'informations sur le pays d'origine ..	97
1.3. La conservation ou le rejet des coutumes .....	98
1.4. Les habitudes culinaires .....	99
1.5. La langue utilisée dans les relations familiales ...	99
1.6. La francisation du nom : possibilité et effectivité	100
II - RELATIONS SOCIALES ET INTEGRATION DES ENFANTS .....	102
2.1. Relations sociales .....	102
2.2. Le retour dans le pays d'origine .....	103
2.3. Niveau d'étude des enfants .....	104
2.4. Prénom des enfants .....	104
2.5. Connaissance de la langue maternelle par les enfants	105
Tableaux de cette partie (25 à 41) .....	107
CONCLUSION .....	139

LISTE DES TABLEAUX

---

	<u>Pages</u>
1. Nationalité d'origine des enquêtés	19
2. Nationalité d'origine selon la période de naturalisation	21
3. Nationalité d'origine selon la période de demande de naturalisation	23
4. Année d'arrivée en France selon la nationalité d'origine	25
5. Le pays de naissance des enquêtés selon la nationalité d'origine	27
6. Délai d'obtention de la naturalisation selon la nationalité d'origine	29
7. Perception du délai de satisfaction de la demande de naturalisation selon la nationalité d'origine	31
8. Sexe, statut matrimonial et nationalité du conjoint selon la nationalité d'origine de l'enquêté	33
9. Nombre d'enfants des enquêtés selon la nationalité d'origine	35
10. Age à l'arrivée en France selon la nationalité d'origine	37
11. Age à la naturalisation selon la nationalité d'origine	39
12. Niveau d'étude des enquêtés selon la nationalité d'origine	41
13. C.S.P. du chef de ménage selon la nationalité d'origine	43
14. Secteur d'emploi selon la nationalité d'origine	45
15. Raisons de l'émigration selon la nationalité d'origine	63
16. Raisons de la demande de naturalisation selon la nationalité d'origine	65
17. Emploi du conjoint selon la nationalité du chef de ménage	77
18. Salaire mensuel selon la nationalité d'origine des enquêtés	79
19. Revenu mensuel total selon la nationalité d'origine	81
20. Statut d'occupation selon la nationalité d'origine	83

	<u>Pages</u>
21. Nombre de déménagements depuis 10 ans selon la nationalité d'origine	85
22. Temps de travail dans la même entreprise selon la nationalité d'origine	87
23. Critères de mobilité selon la nationalité d'origine	89
24. Nombre d'emplois occupés selon le délai de naturalisation	91
25. Identification aux Français de naissance selon la nationalité d'origine	107
26. Identification aux Français de naissance selon la période d'arrivée en France	109
27. Recherche d'informations spécifiques sur le pays d'origine selon la nationalité d'origine	111
28. Conservation des coutumes selon la nationalité d'origine	113
29. Appartenance religieuse selon la nationalité d'origine	115
30. Pratiques religieuses selon la nationalité d'origine	117
31. Langue utilisée dans les relations familiales selon la nationalité d'origine	119
32. Changement de nom et de prénom de l'enquêté selon la nationalité d'origine	121
33. Relations avec les anciens compatriotes selon la nationalité d'origine	123
34. Relations familiales selon la nationalité d'origine	125
35. Relations sociales selon la nationalité d'origine	127
36. Participation éventuelle à une association selon la période d'arrivée en France	129
37. Fréquence de retour dans le pays d'origine après la naturalisation selon la nationalité d'origine	131
38. Niveau d'étude des enfants	133
39. Caractérisation des prénoms des enfants	135
40. Caractérisation des prénoms des deux premiers enfants	135
41. Connaissance de la langue maternelle par les enfants selon la période d'arrivée en France de leur parents	137

I N T R O D U C T I O N

---

## INTRODUCTION

Ce rapport d'enquête correspond à la phase exploratoire de la recherche sur les modes d'insertion des naturalisés dans la société française. Le questionnaire a été élaboré à la suite de l'analyse d'entretiens approfondis qui a donné lieu à un premier compte rendu ; il a été passé auprès de 138 naturalisés selon les critères que nous définissons au cours du premier chapitre relatif à la présentation de l'échantillon.

Cette phase est exploratoire parce que compte tenu d'une part du grand nombre de nationalités présentes et de la dimension réduite de l'échantillon d'autre part, il n'était pas possible d'apporter réellement des réponses fiables aux questions posées.

En effet, il a été procédé au regroupement des nationalités numériquement les mieux représentées dans deux grands courants de migrations l'un à caractère économique, l'autre à caractère politique. Cette première exploitation montre bien l'interférence des causes qui ont amené des individus ou des groupes d'individus à quitter leur pays d'origine. Ils sont le témoignage des événements historiques qui se sont produits en France et dans le monde depuis la première guerre mondiale. Les conditions de départ ne sont pas sans conséquences sur les modes d'insertion en France. On s'est attaché à décrire la multiplicité des situations qui en découlent sans pour autant proposer un système explicatif suffisant.

Une deuxième phase de la recherche où le même questionnaire serait repris mais qui porterait sur une population plus large tout en se concentrant sur un nombre restreint de nationalités et où serait utilisée une technique statistique plus élaborée (comme une analyse de correspondances), devrait permettre de dépasser cette étape descriptive dans laquelle nous présentons néanmoins quelques hypothèses.

Dans la logique de cette démarche, ce rapport comporte 4 chapitres :

- Présentation des enquêtés.
- Les causes de la naturalisation.
- L'insertion socio-économique.
- L'insertion socio-culturelle.



# CHAPITRE I

## PRESENTATION DES ENQUETES

---

## PRESENTATION DES ENQUETES

### I - CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'ECHANTILLON

#### 1.1. CRITERES DU CHOIX DES NATURALISES ET CONDITIONS D'ENQUETE

Le tirage au sort de près de 600 adresses nous a permis d'enquêter une population de 138 naturalisés dans Paris et la Région Parisienne (départements 91 à 95, 77 et 78). Le taux d'échec fut donc particulièrement important (1/4 de succès), mais divers suivant les nationalités.

Ces difficultés expliquent les distorsions entre la population effectivement enquêtée et la grille d'échantillonnage initialement prévue. Globalement, le poids des différents groupes nationaux dans le total des naturalisations de la période étudiée est quasiment respecté (cf. tableaux 2 et 3).

Dans la note du 28 mars 1977, l'analyse des flux annuels de naturalisation nous avait conduits à effectuer un regroupement en dix groupes de nationalités suivant des critères culturels et d'ancienneté du courant de naturalisation et deux périodes : 1966-1968 et 1969-1972, pendant lesquelles les flux étaient quasi-équivalents. La difficulté pour retrouver les personnes qui avaient été naturalisées entre 1966 et 1968 a eu pour conséquence un déséquilibre entre les deux périodes. D'autre part nous avons tiré les dossiers suivant la date de demande de naturalisation, le délai de naturalisation étant souvent (45 %) d'au moins un an (cf. tabl. 6), la date effective de naturalisation tombe alors dans la seconde période. Ainsi au niveau des dates de demande, le déséquilibre entre les deux périodes s'estompe (cf. tabl. 3). Il faut toutefois noter que la perception que les naturalisés ont du délai d'obtention est tout autre (cf. tabl. 7). A la question : "*Au bout de combien de temps votre demande a-t-elle été satisfaite ?*" seulement 27 % répondent moins d'un an, ce qui s'explique par le décalage des mois (demande effectuée en janvier et obtention en décembre de la même année) mais montre bien la perception que les naturalisés ont de la difficulté de leur démarche.

#### 1.2. LES NATURALISES SELON LEUR NATIONALITE D'ORIGINE

L'histoire de l'immigration en France est marquée par des mouvements migratoires importants à caractère essentiellement économique. Mais l'immigration à caractère politique n'a pas été négligeable ; à certaines périodes elle a entraîné des entrées importantes de ressortissants étrangers. Cependant, classer les naturalisés que l'on a enquêtés selon l'un ou l'autre caractère de l'immigration n'est pas chose aisée. Les ressortissants d'un même pays peuvent en effet émigrer alternativement pour l'une ou l'autre catégorie

de raisons, selon la période considérée. Nous avons donc procédé à un premier regroupement en prenant en compte le caractère dominant de l'émigration selon le pays d'origine, mais des corrections seront apportées au cours de l'étude.

- *Les courants migratoires à caractère économique*

Ils sont d'abord constitués par les Italiens, les Polonais et les Espagnols même si pour ces derniers il y a eu l'important épisode politique de 1939, et dans des proportions beaucoup plus modestes, des arrivées après la deuxième guerre mondiale pour des raisons du même ordre. Dans notre échantillon, les naturalisés d'origine italienne représentent une proportion de 15,2 %, ceux d'origine polonaise 7,9 % et ceux d'origine espagnole 16,7 %, soit 39,9 % pour les trois nationalités (cf. tableau 1).

Les courants proviennent ensuite d'autres pays comme le Portugal, la Yougoslavie et les pays d'Afrique. Les Portugais comme les Yougoslaves représentent respectivement 5,8 % de l'échantillon, les Algériens 8 %. Chez ces Yougoslaves et ces Algériens on compte une part appréciable de départs du pays d'origine pour raisons politiques. Pour les Tunisiens et les Marocains, les dates de leur arrivée en France montrent qu'il s'agit d'une migration essentiellement politique à la suite de la décolonisation, c'est pourquoi nous les avons classés dans le courant suivant.

- *Les courants migratoires à caractère politique*

Ce sont donc en premier lieu les Marocains et les Tunisiens qui représentent 3,6 et 8,7 % de l'échantillon. En deuxième lieu ce sont les ressortissants des pays d'Europe de l'Est ; il s'agit des Hongrois (6,5 %), des Roumains (1,4 %), des Russes Bulgares et Arméniens<sup>1</sup> (respectivement 0,7 %, 0,7 % et 2,1 %). Puis viennent les naturalisés originaires des pays du Moyen-Orient : ce sont les Egyptiens, les Turcs et les Grecs avec un pourcentage respectif de 2,1 %, 1,4 % et 1,4 %. Ce sont enfin les Vietnamiens qui représentent une proportion de 3,6 %.

En ce qui concerne les naturalisés originaires des pays de l'Europe de l'Ouest (3,5 %) ou ceux regroupés sous la catégorie "*divers*" (3,5 %) il était malaisé de les classer formellement dans les grands courants que nous venons de voir. Nous les laissons "*à part*" et au cours de cette étude, ils seront traités de manière marginale.

---

<sup>1</sup> Leur pays de naissance sont bien des pays d'Europe de l'Est.

### 1.3. ANNEE D'ARRIVEE EN FRANCE

#### 1.3.1. Résultats globaux

Malgré des dates relativement récentes qui ont été choisies pour étudier l'obtention de la nationalité française, on voit sur le tableau 4 que les arrivées en France se sont effectuées au cours d'une large période allant de 1920 à 1969. Cependant plus de la moitié des arrivées soit 52,9 %, ont eu lieu à partir de 1955 et plus particulièrement au cours de la tranche des cinq années allant de 1955 à 1959 ; elle en représente le quart soit 26,8 %. Elle est suivie par la tranche 1960-1964 qui en constitue 19,6 % ; celle de 1965-1969, c'est-à-dire la période la plus récente, voit logiquement son pourcentage descendre à 6,5 %.

Dans la période s'étendant entre 1920 et 1955, il a été procédé à des regroupements inégaux des années d'arrivée. Afin d'éviter une trop grande dispersion, il aurait été possible de rassembler en une seule tranche toutes les années de 1920 à 1944 qui ne représentent que 17,4 % des arrivées. Mais cela conduisait à amalgamer des périodes chargées d'une signification différente selon le point de vue qui nous intéresse. C'est pourquoi, si les quinze premières années sont regroupées en une seule tranche, nous avons isolé la période 1936-1939 en une tranche de quatre années ; mais à partir de 1940 tout le reste de la période est découpé en groupes de cinq années.

En procédant au classement des tranches d'années selon la fréquence des arrivées en France, on voit que la tranche 1945-1949 se trouve en troisième position (après les tranches 1960-1964 et 1965-1969) avec 14,5 %, en quatrième position la tranche 1950-1954 avec 12,3 %. Viennent ensuite les périodes 1920-1935 et 1936-1939 avec respectivement 8,7 % et 8 %. On constate un nombre tout à fait négligeable d'arrivées pendant la guerre ; on sait par ailleurs que durant cette période fort peu d'étrangers sont venus en France.

#### 1.3.2. Résultats par nationalité d'origine

Il n'est pas question, à partir des données réunies dans ce tableau, de procéder à une généralisation sur la relation entre les périodes d'arrivée en France et la demande de naturalisation. On peut dire cependant, qu'entre 1966 et 1972 les naturalisations sont aussi le produit d'évènements qui ont eu lieu en France et dans le monde depuis la guerre de 1914-1918. C'est pourquoi la distribution des dates d'arrivée s'opère parfois de façon très différente selon la nationalité d'origine des enquêtés, même si au sein d'une même nationalité peuvent alterner les raisons pour motif politique et pour motif économique. Nous étudierons en premier lieu ces nationalités lorsqu'elles recouvriront un nombre d'enquêtés suffisant comme les Espagnols, les Italiens et les Polonais ; nous y ajouterons les Portugais. En deuxième lieu nous regrouperons les nationalités dont les mouvements migratoires peuvent avoir des causes similaires ; il s'agit des naturalisés originaires

d'Afrique du Nord : Algériens, Marocains, Tunisiens et d'Europe de l'Est : Bulgares, Russes, Roumains et aussi les Arméniens, avec les Hongrois et les Yougoslaves. Nous éclairerons d'autre part certains de ces résultats relatifs à la période d'arrivée par d'autres données comme l'âge d'arrivée en France, le pays de naissance, et parfois, par la cause de départ du pays d'origine.

En ce qui concerne les autres nationalités, le nombre de leurs représentants est infime et l'arrivée en France de ces derniers s'effectue de façon dispersée tout au long de la période considérée. Nous verrons par la suite, et de manière qualitative, le contexte de leur arrivée, dans la partie consacrée aux causes de la naturalisation.

### Premier groupe

#### *Les Espagnols (23)*

Ils ont émigré à des périodes différentes pour des raisons politiques et pour des raisons économiques. Quatre d'entre eux ont officiellement le statut de réfugié politique (3 en 1939 et 1 en 1950) mais l'examen des questionnaires fait apparaître une fréquence plus élevée de migrations pour motif politique. Les six migrants de 1939 invoquent cette raison et en 1962, un Espagnol d'Algérie fait référence à l'Indépendance de ce pays. Il faut noter qu'en 1939, 1949 et 1957 trois enquêtés ont suivi ou rejoint leurs parents qui avaient quitté l'Espagne pour raison politique. Tous les autres, soit 60 %, semblent appartenir au courant économique ; ils rejoignent la tendance générale selon laquelle les arrivées sont plus nombreuses à partir de 1955.

#### *Les Italiens (21)*

Ils sont arrivés après la dernière guerre sauf un arrivé en 1921 à l'âge de 2 ans. C'est essentiellement une émigration économique. Cependant on note l'arrivée en 1956 et en 1964 de trois enquêtés d'origine italienne, mais venant du Maroc, de la Turquie et de l'Egypte, pays où ils étaient nés. Par ailleurs on compte deux enfants, qui accompagnaient leurs parents.

#### *Les Portugais (8)*

Six d'entre eux sont arrivés après guerre. Les deux autres avaient respectivement un an en 1926 et 10 ans en 1939, années où ils sont arrivés en France. Il faut noter que cinq appartiennent à la tranche d'arrivée du courant d'immigration économique Portugais (1960-1969).

### *Les Polonais (11)*

Sur onze Polonais on compte six enfants qui avaient entre 1 et 13 ans lorsqu'ils sont arrivés en France, avant-guerre pour quatre d'entre eux (deux pendant la période 1920-1935 et deux en 1936-1939) et en 1945 et 1948 pour les deux autres. Quatre des cinq adultes ont quitté leur pays avant et après la guerre et le dernier au cours de la période 1955-1959. Sur ces onze migrants naturalisés, cinq avaient le titre de réfugié ; ils sont arrivés dans les deux périodes qui encadrent la dernière guerre. Pour certains d'entre eux, il semble donc que leur statut de réfugié ne soit pas imputable aux événements politiques survenus dans leur pays d'origine mais à la situation faite aux Israélites avant et pendant la deuxième guerre. Il en est probablement de même pour d'autres réfugiés d'Europe de l'Est.

### *Deuxième groupe*

#### *L'Europe de l'Est*

Certaines nationalités ont été regroupées sous cette appellation parce qu'elles étaient représentées par un très petit nombre d'enquêtés. Ce sont les Arméniens qui sont arrivés avant-guerre au cours de la période 1920-1935 : deux venaient de Bulgarie avec leurs parents réfugiés, et le troisième de Syrie. Un naturalisé d'origine russe est arrivé en 1929. Enfin deux Roumains et un Bulgare sont arrivés après-guerre, en 1959 et 1960 pour les deux premiers, en 1947 pour le dernier.

#### *Les Hongrois (9)*

Un seul est arrivé avant-guerre ; il avait 7 ans en 1934 et ses parents étaient réfugiés. C'est dans la période 1955-1959 et plus précisément 1956 au moment des événements de Hongrie qu'ils sont le plus nombreux.

#### *Les Yougoslaves (8)*

Ils sont tous arrivés après-guerre et aussi le plus souvent au cours de la période 1955-1959.

#### *L'Afrique du Nord*

L'arrivée des Tunisiens (12) comme des Marocains (5) n'a pas eu lieu avant les années 1950. Le départ des pays d'origine est dans la plupart des cas lié à des motifs politiques. (indépendance de ces pays).

L'arrivée des Algériens (11) s'effectue de façon un peu plus dispersée, mais neuf sur onze sont arrivés après la guerre. Les raisons économiques jouent ici un rôle important.

Ces résultats ont été visualisés par le graphique suivant.

Représentation graphique des arrivées en France des naturalisés selon les nationalités numériquement les plus importantes et selon la période

NATIONALITE	1920 1935	1936 1939	1940 1944	1945 1949	1950 1954	1955 1959	1960 1964	1965 1969	S.R.
Espagnols (23)		6		3	1	7	6		
Italiens (21)	1			6	4	6	4		
Portugais (8)	1	1			1		4	1	
Polonais (11)	2	4		4		1			
Européens de l'Est (7)									
. Russe (1)	1								
. Bulgare (1)				1					
. Roumains (2)						1	1		
. Arméniens (3)	3								
Africains du Nord (23)									
. Tunisiens (12)					2	4	4	2	
. Algériens (11)		1		2	1	2	2	2	
. Marocains (5)					3		1	1	1

#### 1.4. LE PAYS DE NAISSANCE DES ENQUETES

La nationalité d'origine des enquêtés ne correspond pas toujours à la nationalité du pays dans lequel ils sont nés. Sur le tableau 5 on voit que c'est le cas pour huit nationalités. Pour le groupe des trois nationalités les plus importantes numériquement cela concerne 6 individus sur 55 ; soit 3 italiens (1 au Maroc, 1 en Tunisie, 1 en Egypte), 2 Espagnols (l'un en Italie, l'autre en Pologne) et 1 Polonais né en Russie. En Europe de l'Ouest, l'unique Luxembourgeois est né en Allemagne de même que le ressortissant américain au Moyen-Orient, un des deux grecs est né en Roumanie. Quant aux trois Arméniens, deux sont nés en Bulgarie et le troisième en Syrie. Enfin un des deux Chinois est né au Vietnam.

Au total 13 enquêtés soit près du dixième de l'échantillon sont nés dans un pays ne correspondant pas au pays d'origine. Dans la prise en considération des motivations individuelles relatives à la naturalisation, cela peut constituer un élément d'explication.

#### 1.5. DELAI DE SATISFACTION DE LA DEMANDE DE NATURALISATION

D'après le tableau 6 on voit que plus de la moitié des enquêtés, soit 55,9 %, ont vu leur demande de naturalisation satisfaite en moins d'un an, et plus du quart d'entre eux, soit 27,5 %, dans un délai compris entre un et deux ans. Les autres, soit 10,1 % ont dû attendre entre deux et cinq ans et 5 % entre cinq et sept ans. Cette distribution s'effectue-t-elle de manière significativement différente selon les nationalités ?

Si l'on prend en considération les principaux courants migratoires tels qu'ils ont été définis, on fait les observations suivantes :

Les Polonais et les Italiens ont vu leur demande satisfaite beaucoup plus rapidement que l'ensemble des enquêtés puisque respectivement 72,7 et 61,9 % ont obtenu leur naturalisation en moins d'un an. Les Espagnols ont été relativement moins favorisés puisqu'ils sont 56,5 % à l'avoir obtenu dans le même délai. Cependant des discriminations semblent apparaître selon le statut des postulants, bien que les effectifs soient peu élevés. Si 100 % des Polonais non réfugiés voient le plus rapidement leur demande satisfaite, seulement 40 % des Polonais réfugiés obtiennent leur naturalisation dans le même délai. Il en va de même pour les Espagnols qui, selon qu'ils sont non réfugiés ou réfugiés, voient leur taux de satisfaction passer de 63,2 % à 25 % pour la même période.

En ce qui concerne les pays d'Afrique du Nord, on a dit que les Algériens de notre échantillon s'inséraient dans un courant plutôt économique alors que les Marocains et les Tunisiens dans un courant plus politique. Mais huit Algériens relèvent de la procédure de déclaration de reconnaissance en cours jusqu'en 1966-1967 qui permettait aux Algériens d'opter pour la nationalité française par une simple déclaration devant le juge d'instance, aussi leur taux de satisfaction est-il particulièrement favorable par rapport à celui des Marocains-Tunisiens.



Ainsi pourrait-on discerner dans cet échantillon une tendance selon laquelle les naturalisés ayant émigré pour raisons politiques seraient défavorisés ? L'examen des fréquences pour les originaires des pays de l'Est tempèrent cette constatation en lui donnant une signification différente. Les Hongrois en effet seraient plus favorisés que les Italiens puisque 66,7 % ont eu leur demande satisfaite en moins d'un an. De même les sept ressortissants d'"Europe de l'Est" se situent à un bon niveau (57,1 %). Les Yougoslaves font nettement exception. Nous avons dit que si en France il y avait un fort courant migratoire économique venant de Yougoslavie, les Yougoslaves de notre échantillon avaient majoritairement émigré pour des motifs politiques. Il se trouve qu'ils ont un des taux de satisfaction rapide les plus bas.

## II - CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES ENQUETES SELON LEUR NATIONALITE D'ORIGINE

### 2.1. SEXE, STATUT MATRIMONIAL ET NOMBRE D'ENFANTS

#### 2.1.1. Le sexe

Pour des raisons liées aux conditions de l'enquête, ce sont les chefs de ménage qui ont été interrogés. Il s'ensuit que l'échantillon est constitué à 87 % par des hommes. On remarque cependant un nombre légèrement plus élevé de femmes d'origine espagnole (cf. tableau 8).

#### 2.1.2. Le statut matrimonial

Moins de 10 % des enquêtés sont célibataires<sup>1</sup>, et parmi ceux qui sont mariés ou vivant maritalement, une majorité (59,2 %) ont un conjoint de nationalité française (cf. tableau 8). Cette part des conjoints français est légèrement plus faible dans les courants les plus anciens (Italiens, Espagnols, Polonais) et est particulièrement importante chez les nationalités originaires des anciennes colonies (Marocains, Tunisiens, Vietnamiens)<sup>2</sup> et chez les Européens de l'Ouest où elle constitue probablement une des principales motivations à la naturalisation.

---

<sup>1</sup> Ces données résultent de la combinaison des réponses concernant le statut matrimonial et la nationalité du conjoint. Cela explique que l'on trouve moins de célibataires et pas de non réponse, ces enquêtés n'étant probablement pas mariés mais donnant la nationalité de leur compagne (ou compagnon).

<sup>2</sup> Pour ces trois nationalités, il semble que nombre de conjoints ont bénéficié auparavant de la nationalité française par la naturalisation de leurs parents ou par une demande personnelle.

### 2.1.3. Nombre d'enfants

On ne compte que 8,7 % de familles ayant quatre enfants ou plus, ce qui apparaît relativement faible mais s'explique par la part non négligeable de célibataires et des ménages sans enfant dans la population enquêtée. C'est essentiellement parmi les Italiens que se recrutent les familles de trois enfants ou plus et c'est parmi les Européens de l'Est (y compris les Hongrois, les Yougoslaves et les Polonais) que l'on compte le moins d'enfants.

## 2.2. L'AGE A L'ARRIVEE EN FRANCE ET L'AGE A LA NATURALISATION

### 2.2.1. L'âge à l'arrivée en France

C'est dans la tranche d'âge des 18-29 ans que se situe la fréquence la plus élevée des arrivées en France puisqu'elle s'élève à 52,2 %. Les individus qui avaient moins de 18 ans - c'est-à-dire les enfants et adolescents accompagnant ou rejoignant leur famille -, représentent une proportion importante : 23,2 %. Les tranches des 30-39 ans et plus de 40 ans viennent ensuite avec respectivement 13 et 8 % (cf. tableau 10).

C'est dans les migrations économiques classiques qu'on trouve un grand nombre de naturalisés arrivés en France entre 18 et 29 ans, c'est-à-dire en âge de travailler. Ce sont les Espagnols avec 69,1 %, les Italiens avec 57,1 % et les Algériens avec 72,7 %. On ne compte que 50 % de Portugais qui sont par ailleurs dans une proportion relativement élevée à être arrivés avant 18 ans (37,5 %). Dans l'autre courant on trouve les Tunisiens (58,3 %), les Hongrois (55,6 %) ; mais ces derniers se trouvent également nombreux sur la position "*moins de 18 ans*" puisqu'ils atteignent un pourcentage de 33,3 %. On remarque ainsi que parmi les Européens de l'Est, nombreux sont arrivés avant 18 ans : 54,5 % de Polonais, 50 % de Yougoslaves et 42,9 % de ressortissants des autres pays de l'Est. On compte également deux Vietnamiens sur cinq, soit 40 %.

### 2.2.2. L'âge à la naturalisation

Sur le tableau 11 on observe deux fréquences également élevées : 34,8 % pour la tranche des 40-49 ans et 31,2 % pour la tranche des 30-39 ans. Dans les deux tranches extrêmes les pourcentages sont les mêmes : 16,7 %.

Si l'on considère les valeurs extrêmes selon les principaux mouvements on note que dans le courant économique la naturalisation avant 30 ans est plus fréquente que dans l'ensemble de l'échantillon ; complémentairement elle est moins fréquente après 50 ans. Cette remarque est valable pour les Italiens, les Algériens et les Portugais ; les Espagnols font exception. Dans le courant pour motifs politiques on n'observe pas de tendance commune à l'ensemble des nationalités concernées.

### 2.3. NIVEAU D'ETUDE

La variable du tableau 12 présente différents niveaux de fin d'études sanctionnés ou non par des diplômes. Une première constatation s'impose : 5 % de l'effectif global ne sont jamais allés à l'école et 45,6 % n'ont pas dépassé le cycle primaire ; mais 19,6 % des enquêtés ont effectué des études supérieures. Dans les tranches intermédiaires on trouve 10,9 % des naturalisés qui ont suivi le premier cycle du second degré et 7,9 % le deuxième cycle. Enfin 10,8 % ont fait des études techniques ou commerciales.

Cette variable s'avère discriminante selon les nationalités. En ce qui concerne ceux qui ne sont jamais allés à l'école, ce sont les Espagnols et les Algériens qui en comptent le plus (respectivement 15,2 et 18,2 %). Pour ceux qui n'ont pas dépassé l'école primaire, on en observe un fort pourcentage, tout d'abord chez les Portugais (75 %) et chez les Italiens (66,7 %) ; vient ensuite l'ensemble des Polonais et des Espagnols (54,6 et 52,1 %). Il faut noter que les cinq Marocains ont conclu leurs études primaires par un diplôme. Enfin on note des proportions élevées de naturalisés ayant fait des études supérieures chez les Vietnamiens : quatre naturalisés sur cinq, soit 80 %, les Hongrois (44,4 %), les Yougoslaves, les Portugais et les Tunisiens (25 %) et les Egyptiens (deux sur trois). On remarque par ailleurs que si les Portugais occupent les positions extrêmes de la variable dans d'autres nationalités, les individus se distribuent sur presque toutes les positions ; on peut citer les Tunisiens et les Européens de l'Est.

### 2.4. CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET SECTEURS D'ACTIVITE

D'après les tableaux 13 et 14 on voit que dans cet échantillon les naturalisés sont particulièrement bien représentés dans les catégories en principe les plus aisées de la population. C'est ainsi qu'on trouve 14,5 % de cadres supérieurs ou d'enquêtés exerçant une profession libérale et 15,9 % de patrons de l'industrie ou du commerce, même si ces derniers sont essentiellement des artisans à leur compte ou des petits commerçants.

On compte par ailleurs 14,5 % de cadres moyens et 12,3 % d'employés. En ce qui concerne les ouvriers, ils ne représentent que 27,5 % de l'ensemble et on notera de plus que les ouvriers qualifiés sont présents dans une proportion de 18,1 %, soit presque deux fois plus nombreux que les O.S. et les manoeuvres. Enfin, les personnels de service représentent un pourcentage de 5,8, la catégorie "autres" 4,3 et les "sans profession" 0,7.

L'examen de cette distribution selon les nationalités fait tout particulièrement apparaître des différences significatives qui prolongent et accentuent certaines observations sur les niveaux d'études. C'est chez les Italiens, les Espagnols et les Portugais que l'on trouve le plus grand nombre d'ouvriers (de 44 à 50 %). Ces trois groupes rassemblent près de 60 % des ouvriers présents. On retrouve bien là les caractéristiques de l'immigration économique confirmées par le poids des Italiens dans le bâtiment. Par contre, les Polonais que l'on était tenté d'assimiler aussi à une immigration économique ne présentent pas ces caractéristiques et le groupe "ouvriers", tout en

y étant présent se rapproche des cadres. On peut se demander s'il ne s'agit pas là d'un effet régional, les Polonais réfugiés étant plus nombreux dans la région parisienne. Il semble que l'on devrait plutôt rapprocher les Polonais des autres Européens de l'Est qui se distinguent par une proportion non négligeable de petits commerçants et de cadres. La proportion de petits commerçants et artisans est particulièrement importante chez les Marocains (60 %) et les originaires du Moyen-Orient, alors que les Tunisiens se distinguent par un pourcentage élevé des professions libérales, ce qui caractérise également les Vietnamiens. Les Algériens comptent un nombre d'ouvriers relativement peu important (27,3 %, compte tenu des caractéristiques globales du courant migratoire venant d'Algérie) Enfin, les Européens de l'Ouest et les "Divers" sont eux aussi très dispersés mais se recrutent surtout parmi les cadres.

Ainsi, l'analyse par catégories socio-professionnelles révèle que seuls les naturalisés d'origine Italienne, Espagnole ou Portugaise ont des activités professionnelles proches de celles du courant d'immigration économique et que ce n'est que partiellement le cas pour les Algériens.

Tableau 1 : Nationalité d'origine des enquêtés

	Effectif	Pourcentage	Dont Réfugiés	Dont Nationalités Transitoires	TOTAL PAR GROUPE	
					Effectif	Pourcentage
Italiens	21	15,2			} 55	39,9
Espagnols	23	16,7	4			
Polonais	11	7,9	5			
Marocains	5	3,6	1		} 17	12,3
Tunisiens	12	8,7		1		
Algériens	11	8,0			} 12	8,7
Africains	1	0,7				
Europe de l'Ouest :					} 5	3,6
. Allemands	1	0,7				
. Belges	2	1,4				
. Anglais	1	0,7				
. Luxembourgeois	1	0,7				
Europe de l'Est :					} 16	11,6
. Arméniens	3	2,1	2			
. Russes	1	0,7	1			
. Bulgares	1	0,7	1			
. Hongrois	9	6,5	8			
. Roumains	2	1,4	2			
Moyen-Orient :					} 7	5,1
. Egyptiens	3	2,1	2	1		
. Turcs	2	1,4				
. Grecs	2	1,4				
Yougoslaves	8	5,8	7		8	5,8
Vietnamiens	5	3,6			5	3,6
Divers :					} 5	3,6
. Indiens	1	0,7				
. Argentins	1	0,7				
. U.S.A.	1	0,7				
. Chinois	2	1,4				
Portugais	8	5,8			8	5,8
TOTAL	138	100,0	33	2	138	100,0

Tableau 2 : Nationalité d'origine selon la période de naturalisation

	1966 - 1968		1969 - 1972		TOTAL	
	Effectif	Grille	Effectif	Grille	Effectif	Grille
Italiens Espagnols Polonais	22	22	33	24	55	46
Marocains Tunisiens	8	15	9	12	17	27
Algériens Africains	8	6	4	6	12	12
Européens de l'Ouest	1	9	4	6	5	15
Européens de l'Est	7	7	9	6	16	13
Moyen-Orient	3	2	4	3	7	5
Yougoslaves	0	4	8	3	8	7
Vietnamiens	1	4	4	3	5	7
Divers	0	2	5	4	5	6
Portugais	0	4	8	8	8	12
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>75</b>	<b>88</b>	<b>75</b>	<b>138</b>	<b>150</b>

Tableau 3 : Nationalité d'origine selon la période de demande de naturalisation

	1966 - 1968	1969 - 1972	TOTAL
Italiens	26	29	55
Espagnols			
Polonais			
Marocains	13	4	17
Tunisiens			
Algériens	8	4	12
Africains			
Européens de l'Ouest	2	3	5
Européens de l'Est	8	8	16
Moyen-Orient	5	2	7
Yougoslaves	0	8	8
Vietnamiens	1	4	5
Divers	1	4	5
Portugais	1	7	8
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>73</b>	<b>138</b>

Tableau 4 : Année d'arrivée en France selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	S.R.	De 1920 à 1935	De 1936 à 1939	De 1940 à 1944	De 1945 à 1949	De 1950 à 1954	De 1955 à 1959	De 1960 à 1964	De 1965 à 1969	TOTAL
	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %
Italiens	- -	1 4,8	- -	- -	6 28,6	4 19	6 28,6	4 19	- -	21 100
Espagnols	- -	- -	3 15,8	- -	3 15,8	- -	7 36,8	6 31,6	- -	19 100
Espagnols Réf.	1 25	- -	2 50	- -	- -	1 25	- -	- -	- -	4 100
Polonais	- -	2 33,3	2 33,3	- -	1 16,7	- -	1 16,7	- -	- -	6 100
Polonais Réf.	- -	- -	2 40	- -	3 60	- -	- -	- -	- -	5 100
Marocains	- -	- -	- -	- -	- -	3 60	- -	1 20	1 20	5 100
Tunisiens	- -	- -	- -	- -	- -	2 16,7	4 33,3	4 33,3	2 16,7	12 100
Algériens	1 9,1	- -	1 9,1	- -	2 18,2	1 9,1	2 18,2	2 18,2	2 18,2	11 100
Africains	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	1 100	1 100
Européens de l'Ouest	1 20	2 40	- -	- -	- -	1 20	1 20	- -	- -	5 100
Européens de l'Est	- -	4 57,1	- -	- -	1 14,3	- -	1 14,3	1 14,3	- -	7 100
Hongrois	- -	1 11,1	- -	- -	2 22,2	- -	5 55,6	1 11,1	- -	9 100
Egyptiens	- -	- -	- -	- -	- -	- -	2 66,7	1 33,3	- -	3 100
Moyen-Orient	- -	1 25	- -	- -	1 25	- -	2 50	- -	- -	4 100
Yougoslaves	- -	- -	- -	- -	1 12,5	1 12,5	5 62,5	1 12,5	- -	8 100
Vietnamiens	1 20	- -	- -	1 20	- -	2 40	1 20	- -	- -	5 100
Divers	- -	- -	- -	- -	- -	1 20	- -	2 40	2 40	5 100
Portugais	- -	1 12,5	1 12,5	- -	- -	1 12,5	- -	4 50	1 12,5	8 100
TOTAL	4 100	12 100	11 100	1 100	20 100	17 100	37 100	27 100	9 100	138 100



Tableau 5 : Le pays de naissance des enquêtés selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE D'ORIGINE	Nombre d'enquêtés	Nés dans le pays correspondant à la nationalité d'origine	Nés dans un autre pays N = 13 = 9,4 % de l'échantillon
Italienne	21	18	3 { . Maroc 1 . Tunisie 1 . Egypte 1
Espagnole	23	21	2 { . Italie 1 . Pologne 1
Polonaise	11	10	1 Russie
Luxembourgeoise	1	-	1 Allemagne
Américaine (U.S.A.)	1	-	1 Allemagne
Arménienne	3	-	3 { . Syrie 1 . Bulgarie 2
Grecque	2	1	1 Roumanie
Chine	2	1	1 Vietnam

Tableau 6 : Délai d'obtention de la naturalisation selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	N.R.	Moins d'un an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		5 à 6 ans		6 à 7 ans		7 à 8 ans		TOTAL				
	Effec. %	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%			
Italiens	-	13	61,9	7	33,3	1	4,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21	100			
Espagnols	1	12	63,2	4	21,1	1	5,3	-	-	-	-	1	5,3	-	-	-	-	19	100			
Espagnols réfugiés	-	1		56,5		3		30,4	-	-	-	-		-	-	-	-	-		-	-	4
Polonais	-	6	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	100			
Polonais réfugiés	-	2		72,7		3		27,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	5	
Marocains	-	2	40	1	20	-	-	1	20	1	20	1	20	-	-	-	-	5	100			
Tunisiens	-	6	50	3	25	-	-	1	8,3	-	-	1	8,3	-	-	1	8,3	12	100			
Algériens	-	7	63,6	4	36,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	100			
Africains	-	1	100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100			
Européens de l'Ouest	-	3	60	1	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	20	5	100			
Européens de l'Est	-	4	57,1	2	28,6	-	-	1	14,3	-	-	-	-	-	-	-	-	7	100			
Hongrois	1	6	66,7	2	22,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	100			
Egyptiens	-	1	33,3	1	33,3	1	33,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	100			
Moyen-Orient	-	2	50	-	-	1	25	-	-	-	-	-	-	1	25	-	-	4	100			
Yougoslaves	-	3	37,5	1	12,5	-	-	2	25	2	25	-	-	-	-	-	-	8	100			
Vietnamiens	-	2	40	2	40	1	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	100			
Portugais	-	5	62,5	2	25	-	-	1	12,5	-	-	-	-	-	-	-	-	8	100			
Divers	-	2	40	1	20	-	-	1	20	-	-	-	-	1	20	-	-	5	100			
TOTAL	2	77	55,8	38	27,5	5	3,6	6	4,3	3	2,2	3	2,2	2	1,4	2	1,4	138	100			
																			10,1		5,0	

Tableau 7 : Perception du délai de satisfaction de la demande de naturalisation selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %
Italiens Espagnols Polonais	15 27,3	18 32,7	15 27,3	1 1,8	3 5,5	3 5,5	55 100
Marocains Tunisiens	3 17,6	6 35,3	4 23,5	1 5,9	1 5,9	2 11,8	17 100
Algériens Africains	8 66,7	2 16,7	2 16,7	- -	- -	- -	12 100
Européens de l'Ouest	2 40	1 20	1 20	- -	1 20	- -	5 100
Européens de l'Est **	2 12,5	10 62,5	2 12,5	1 6,3	1 6,3	- -	16 100
Moyen-Orient ***	- -	2 28,6	3 42,9	- -	2 28,6	- -	7 100
Yougoslaves	2 25	3 37,5	1 12,5	1 12,5	- -	1 12,5	8 100
Vietnamiens	1 20	- -	1 20	- -	3 60	- -	5 100
Portugais	2 25	3 37,5	3 37,5	- -	- -	- -	8 100
Divers	3 60	- -	1 20	- -	1 20	- -	5 100
TOTAL	38 27,5	45 32,6	33 23,9	4 2,9	12 8,7	6 4,3	138 100

\*\* Les Hongrois sont inclus dans cette catégorie.

\*\*\* Les Egyptiens sont inclus dans cette catégorie.

Tableau 8 : Sexe, statut matrimonial et nationalité du conjoint selon la nationalité d'origine de l'enquêté.

NATIONALITE	Homme		Femme		TOTAL		Célibataire	Marié à une française		Marié à une compatriote		Veuf ou divorcé		Marié à l'étrangère non compatriote		TOTAL		
	Effectif	%	Effectif	%	Effec.	%	Effec.	%	Effectif	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%
Italiens	20	95,2	1	4,8	21	100	1	4,8	9	42,9	10	31,3	-	-	1	5,9	21	100
Espagnols	14	79 } 73,7	5	21 } 26,3	19	100	1	5,3	7	39,1 } 36,8	10	52,6	1	5,3	-	-	19	100
Espagnols réfugiés	4		4		100	-	-	2	50		-	-	-	-	2	50	4	100
Polonais	6	100	-	-	6	100	1	16,7	2	36,4 } 33,3	3	50	-	-	-	-	6	100
Polonais réfugiés	4	80	1	20	5	100	1	20	2		40	-	-	-	-	2	40	5
Marocains	5	100	-	-	5	100	1	20	3	52,9 } 60	-	-	-	-	1	20	5	100
Tunisiens	12	100	-	-	12	100	2	16,7	6		50	2	16,7	-	-	2	16,7	12
Algériens	9	81,8	2	18,2	11	100	1	9,1	9	81,8	1	9,1	-	-	-	-	11	100
Africains	-	-	1	100	1	100	1	100	-	-	-	-	-	-	-	-	1	100
Européens de l'Ouest	4	80	1	20	5	100	-	-	5	100	-	-	-	-	-	-	5	100
Européens de l'Est	6	85,7	1	14,3	7	100	-	-	2	28,6	1	14,3	1	14,3	3	42,9	7	100
Hongrois	8	88,9	1	11,1	9	100	1	11,1	4	44,4	-	-	2	22,2	2	22,2	9	100
Egyptiens	2	66,7	1	33,3	3	100	-	-	1	33,3	-	-	1	33,3	1	33,3	3	100
Moyan-Orient	4	100	-	-	4	100	1	25	1	25	1	25	-	-	1	25	4	100
Yougoslaves	7	87,5	1	12,5	8	100	-	-	6	75	-	-	-	-	2	25	8	100
Vietnamiens	5	100	-	-	5	100	-	-	5	100	-	-	-	-	-	-	5	100
Portugais	7	87,5	1	12,5	8	100	-	-	4	50	4	50	-	-	-	-	8	100
Divers	3	60	2	40	5	100	2	40	3	60	-	-	-	-	-	-	5	100
TOTAL	120	87	18	15	138	100	13	9,4	71	51,5	32	23,2	5	3,6	17	12,3	138	100

Tableau 9 : Nombre d'enfants des enquêtés selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	Celibataire	Pas d'enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Plus de 3 enfants	TOTAL
	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %
Italiens	1 4,8	1 4,8	4 19	6 28,6	6 28,6	3 14,3	21 100
Espagnols	1 5,3	2 10,6	5 21,7	4 21,1	6 31,6	1 5,3	19 100
Espagnols réfugiés	- -	1 25	- -	2 50	- -	1 25	4 100
Polonais	1 16,7	- -	3 36,4	- 9,1	1 16,7	1 16,7	6 100
Polonais réfugiés	1 20	2 40	1 20	1 20	- -	- -	5 100
Marocains	1 20	- -	- 17,6	- 23,5	4 29,4	- 5,9	5 100
Tunisiens	2 16,7	1 8,3	3 25	4 33,3	1 8,3	1 8,3	12 100
Algériens	1 9,1	3 27,3	1 9,1	3 27,3	2 18,2	1 9,1	11 100
Africains	1 100	- -	- -	- -	- -	- -	1 100
Européens de l'Ouest	- -	- -	1 20	1 20	2 40	1 20	5 100
Européens de l'Est	- -	1 14,3	4 57,1	1 14,3	1 14,3	- -	7 100
Hongrois	1 11,1	1 11,1	3 22,2	3 33,3	1 11,1	1 11,1	9 100
Egyptiens	- -	1 33,3	- -	1 33,3	- -	1 33,3	3 100
Moyen-Orient	1 25	- -	- -	3 75	- -	- -	4 100
Yougoslaves	- -	4 50	2 25	2 25	- -	- -	8 100
Vietnamiens	- -	1 20	- -	3 60	1 20	- -	5 100
Portugais	- -	1 12,5	1 12,5	5 62,5	1 12,5	- -	8 100
Divers	2 40	- -	- -	1 20	1 20	1 20	5 100
TOTAL	13 9,4	19 13,8	27 19,6	40 29	27 19,6	12 8,7	138 100

Tableau 10 : Age à l'arrivée en France selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	S.R.	Nés en France	Moins de 18 ans	De 18 à 29 ans	De 30 à 39 ans	40 ans et +	TOTAL
	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif. %
Italiens	1 4,8	1 4,8	2 9,5	12 57,1	4 19	1 4,8	21 100
Espagnols	-	-	3 13,4	13 69,1	2 10,5	1 5,3	19 100
Espagnols réfugiés	-	-	-	3 75	1 25	-	4 100
Polonais	-	-	5 54,5	-	1 16,7	-	6 100
Polonais réfugiés	-	-	1 20	3 60	-	1 20	5 100
Marocains	-	-	-	2 40	2 40	1 20	5 100
Tunisiens	-	-	2 16,7	7 58,3	1 8,3	2 16,7	12 100
Algériens	-	1 9,1	1 9,1	8 72,7	1 9,1	-	11 100
Africains	-	-	1 100	-	-	-	1 100
Européens de l'Ouest	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20	-	5 100
Européens de l'Est	-	-	3 42,9	2 28,6	-	2 28,6	7 100
Hongrois	-	-	3 33,3	5 55,6	1 11,1	-	9 100
Egyptiens	-	-	-	1 33,3	1 33,3	1 33,3	3 100
Moyen-Orient	-	-	1 25	2 50	-	1 25	4 100
Yougoslaves	-	-	4 50	4 50	-	-	8 100
Vietnamiens	-	-	2 40	3 60	-	-	5 100
Polonais	-	-	3 37,5	4 50	1 12,5	-	8 100
Divers	-	-	-	2 40	2 40	1 20	5 100
TOTAL	2 1,4	3 2,2	32 23,2	72 52,2	18 13	11 8	136 100

Tableau 11 : Age à la naturalisation selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	S.R.		Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	1	4,8	4	19,0	6	28,6	9	42,9	1	4,8	21	100
Espagnols	-	-	2	10,5	8	42,1	6	31,6	3	15,8	19	100
Espagnols Réfugiés	-	-	1	25,0	1	25,0	-	-	2	50	4	100
Polonais	-	-	-	-	3	50	3	50	-	-	6	100
Polonais Réfugiés	-	-	1	20	-	-	2	40	2	40	5	100
Marocains	-	-	-	-	-	-	4	80	1	20	5	100
Tunisiens	-	-	5	41,7	4	33,3	2	16,7	1	8,3	12	100
Algériens	-	-	4	36,4	3	27,3	3	27,3	1	9,1	11	100
Africains	-	-	1	100	-	-	-	-	-	-	1	100
Européens de l'Ouest	-	-	-	-	-	-	2	40	3	60	5	100
Européens de l'Est	-	-	-	-	1	14,3	2	28,6	4	57,1	7	100
Hongrois	-	-	2	22,2	2	22,2	4	44,4	1	11,1	9	100
Egyptiens	-	-	-	-	1	33,3	1	33,3	1	33,3	3	100
Moyen-Orient.	-	-	-	-	1	25	1	25	2	50	4	100
Yougoslaves	-	-	-	-	6	75	2	25	-	-	8	100
Vietnamiens	-	-	-	-	3	60	1	20	1	20	5	100
Divers	-	-	1	20	1	20	3	60	-	-	5	100
Portugais	-	-	2	25	3	37,5	3	37,5	-	-	8	100
TOTAL	1	0,7	23	16,7	43	31,2	48	34,8	23	16,7	138	100

Tableau 12 : Niveau d'étude des enquêtés selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	Jamais allé à l'école	Primaire sans diplôme	Primaire avec diplôme	2ème degré 1er cycle avec dipl.	2ème degré 1er cycle sans dipl.	2ème degré 2ème cycle avec dipl.	2ème degré 2ème cycle sans dipl.	Et. techn. ou commerc. sans dipl.	Et. techn. ou commerc. avec dipl.	Et. supér. avec ou sans dipl.	TOTAL
	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %
Italiens	1 4,8	1 4,8	13 61,9	- -	3 14,3	- -	1 4,8	- -	1 4,8	1 4,8	21 100
Espagnols	2 10,6	8 42,1	4 21,1	1 5,3	- -	- -	1 5,3	1 5,3	- -	2 10,6	19 100
Espagnols Réfugiés	1 25	2 50	- -	- -	- -	- -	- -	1 85	- -	- -	4 100
Polonais	- -	2 33,3	3 50	- -	- -	1 16,7	- -	- -	- -	- -	6 100
Polonais Réfugiés	- -	1 20	- -	1 20	- -	- -	- -	- -	2 40	1 20	5 100
Marocains	- -	- -	5 100	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	5 100
Tunisiens	- -	- -	4 33,3	1 8,3	2 16,7	- -	- -	1 8,3	1 8,3	3 25	12 100
Algériens	2 18,2	4 36,4	1 9,1	2 18,2	- -	- -	- -	- -	1 9,1	1 9,1	11 100
Africains	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	1 100	- -	1 100
Européens de l'Ouest	- -	1 20	2 40	- -	- -	- -	- -	- -	1 20	1 20	5 100
Européens de l'Est	1 14,3	- -	1 14,3	- -	1 14,3	1 14,3	1 14,3	1 14,3	- -	1 14,3	7 100
Hongrois	- -	- -	1 11,1	- -	- -	1 11,1	1 11,1	1 11,1	1 11,1	4 44,4	9 100
Egyptiens	- -	- -	- -	- -	- -	1 33,3	- -	- -	- -	2 66,7	3 100
Moyen-Orient	- -	- -	- -	1 25	- -	- -	2 50	- -	- -	1 25	4 100
Yougoslaves	- -	3 37,5	- -	- -	1 12,5	- -	- -	- -	2 25	2 25	8 100
Vietnamiens	- -	1 20	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	4 80	5 100
Divers	- -	- -	- -	1 20	1 20	1 20	- -	- -	- -	2 40	5 100
Polonais	- -	3 37,5	3 37,5	- -	- -	- -	- -	- -	- -	2 25	8 100
TOTAL	7 5,1	26 18,8	37 26,8	7 5,1	8 5,8	5 3,6	6 4,3	5 3,6	10 7,2	27 19,6	138 100



Tableau 13 : C.S.P. du chef de ménage selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE <sup>1</sup>	S.R.	Patr. Ind et du com- merce	Prof. Lib. cadre sup.	Cadre moyen	Employé	O.Q.	O.S. Manoeuvre	Personne de service	Autres	S.P.	Retraité	Chômeur	TOTAL
Italiens	-	1	2	-	4	8	2	3	-	-	-	1	21
	-	4,8	9,5	-	19,0	38,1	9,5	14,3	-	-	-	4,8	100,0
	-	4,5	10,0	-	23,5	32,0	15,4	37,5	-	-	-	50,0	15,2
Espagnols	-	2	2	-	3	5	2	3	-	-	1	1	19
	-	10,5	10,5	-	15,8	26,3	10,5	15,8	-	-	5,3	5,3	100,0
	-	9,1	10,0	-	17,6	20,0	15,4	37,5	-	-	12,5	50,0	13,8
Espagnols Réf.	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	1	-	4
	-	-	-	25,0	-	-	25,0	-	25,0	-	25,0	-	100,0
	-	-	-	8,7	-	-	7,7	-	16,7	-	12,5	-	2,9
(Total espa- gnols)	(-)	(2)	(2)	(1)	(3)	(5)	(3)	(3)	(1)	(-)	(2)	(1)	(23)
	(-)	(8,7)	(8,7)	(4,3)	(13,0)	(21,8)	(13,0)	(13,0)	(4,3)	(-)	(8,7)	(4,3)	(100,0)
	(-)	(9,1)	(10,0)	(6,7)	(17,6)	(20,0)	(23,1)	(37,5)	(16,7)	(-)	(25,0)	(50,0)	(18,7)
Polonais	-	-	-	2	1	-	2	-	1	-	-	-	6
	-	-	-	33,3	18,7	-	33,3	-	18,7	-	-	-	100,0
	-	-	-	13,3	5,9	-	15,4	-	16,7	-	-	-	4,3
Polonais Réf.	-	1	-	1	-	1	-	-	-	-	2	-	5
	-	20,0	-	20,0	-	20,0	-	-	-	-	40,0	-	100,0
	-	4,5	-	6,7	-	4,0	-	-	-	-	25,0	-	3,6
(Total polo- nais)	(-)	(1)	(-)	(3)	(1)	(1)	(2)	(-)	(1)	(-)	(2)	(-)	(11)
	(-)	(9,1)	(-)	27,2)	(9,1)	(8,1)	(18,2)	(-)	(9,1)	(-)	(18,2)	(-)	(100,0)
	(-)	(4,5)	(-)	(20,0)	(5,9)	(4,0)	(15,4)	(-)	(16,7)	(-)	(25,0)	(-)	(7,8)
Marocains	-	3	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	5
	-	80,0	20,0	-	-	20,0	-	-	-	-	-	-	100,0
	-	13,6	5,0	-	-	4,0	-	-	-	-	-	-	3,6
Tunisiens	-	1	4	3	2	2	-	-	-	-	-	-	12
	-	8,3	33,3	25,0	16,7	16,7	-	-	-	-	-	-	100,0
	-	4,5	20,0	20,0	11,8	8,0	-	-	-	-	-	-	8,7
Algériens	-	1	1	1	2	2	1	1	1	1	-	-	11
	-	9,1	9,1	9,1	18,2	18,2	9,1	9,1	9,1	9,1	-	-	100,0
	-	4,5	5,0	6,7	11,8	8,0	7,7	12,5	16,7	100,0	-	-	8,0
Africains	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	-	-	-	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	100,0
	-	-	-	6,7	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7
Européens de l'Ouest	-	1	1	-	-	-	-	1	-	-	2	-	5
	-	20,0	20,0	-	-	-	-	20,0	-	-	40,0	-	100,0
	-	4,5	5,0	-	-	-	-	12,5	-	-	25,0	-	3,6
Européens de l'Est	1	2	-	-	1	-	1	-	-	-	2	-	7
	14,3	28,6	-	-	14,3	-	14,3	-	-	-	28,6	-	100,0
	100,0	9,1	-	-	5,9	-	7,7	-	-	-	25,0	-	5,1
Hongrois	-	2	1	2	1	1	1	-	1	-	-	-	9
	-	22,2	11,1	22,2	11,1	11,1	11,1	-	11,1	-	-	-	100,0
	-	9,1	5,0	13,3	5,9	4,0	7,7	-	16,7	-	-	-	6,5
Egyptiens	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	3
	-	33,3	33,3	33,3	-	-	-	-	-	-	-	-	100,0
	-	4,5	5,0	6,7	-	-	-	-	-	-	-	-	2,2
Moyen- Orient	-	3	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	4
	-	75,0	-	-	-	-	25,0	-	-	-	-	-	100,0
	-	13,6	-	-	-	-	7,7	-	-	-	-	-	2,9
Yugos- laves	-	3	-	2	1	2	-	-	-	-	-	-	8
	-	37,5	-	25,0	12,5	25,0	-	-	-	-	-	-	100,0
	-	13,6	-	13,3	5,9	8,0	-	-	-	-	-	-	5,8
Vietna- miens	-	-	4	-	-	-	1	-	-	-	-	-	5
	-	-	80,0	-	-	-	20,0	-	-	-	-	-	100,0
	-	-	20,0	-	-	-	7,7	-	-	-	-	-	3,6
Divers	-	1	2	-	1	-	-	-	1	-	-	-	5
	-	20,0	40,0	-	20,0	-	-	-	20,0	-	-	-	100,0
	-	4,5	10,0	-	5,9	-	-	-	16,7	-	-	-	3,6
Portugais	-	-	1	1	1	3	1	-	1	-	-	-	8
	-	-	12,5	12,5	12,5	37,5	12,5	-	12,5	-	-	-	100,0
	-	-	5,0	6,7	5,9	12,0	7,7	-	16,7	-	-	-	5,8
EFFECTIFS	1	22	20	15	17	25	13	8	6	1	8	2	138
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
% ENSEMBLE	0,7	15,9	14,5	10,9	12,3	18,1	9,4	5,8	4,3	0,7	5,8	1,4	100,0

<sup>1</sup> Chaque nationalité se décompose en trois lignes :  
La première correspond à l'effectif ; la seconde au pourcentage ligne ; la troisième au pourcentage colonne.

Tableau 14 : Secteur d'emploi selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE <sup>1</sup>	S.R.	Bâtiment	Industrie	Commerce	Hôtellerie, services	Adminis- tration	Artisanat	Autres	TOTAL
Italiens	1	10	2	1	2	2	2	1	21
	4,8	47,6	9,5	4,8	9,5	9,5	9,5	4,8	100,0
	9,1	41,7	6,5	5,6	33,3	11,1	11,1	8,3	15,2
Espagnols	3	2	9	1	2	3	3	-	23
	13,0	8,7	39,1	4,3	8,7	13,0	13,0	-	100,0
	27,3	8,3	29,1	5,6	33,3	16,7	16,7	-	16,7
Polonais	1	-	5	-	-	2	2	1	11
	9,1	-	45,4	-	-	18,2	18,2	9,1	100,0
	9,1	-	16,1	-	-	11,2	11,2	8,3	7,9
Marocains	1	-	-	1	-	-	3	-	5
	20,0	-	-	20,0	-	-	60,0	-	100,0
	9,1	-	-	5,6	-	-	16,7	-	3,6
Tunisiens	-	-	2	1	2	3	2	2	12
	-	-	16,7	8,2	18,7	25,0	16,7	16,7	100,0
	-	-	6,5	5,6	33,3	16,7	11,1	16,7	8,7
Algériens	1	1	4	1	-	2	1	1	11
	9,1	9,1	36,4	9,1	-	18,2	9,1	9,1	100,0
	9,1	4,2	12,9	5,6	-	11,1	5,6	8,3	8,0
Européens de l'Ouest	2	-	-	-	-	1	1	1	5
	40,0	-	-	-	-	20,0	20,0	20,0	100,0
	18,2	-	-	-	-	5,6	5,6	8,3	3,6
Européens de l'Est	2	-	-	4	-	-	1	-	7
	28,6	-	-	57,1	-	-	14,3	-	100,0
	18,2	-	-	22,2	-	-	5,6	-	3,6
Hongrois	-	2	3	2	-	-	1	1	9
	-	22,2	33,3	22,2	-	-	11,1	11,1	100,0
	-	8,3	9,7	11,1	-	-	5,6	8,3	6,5
Moyen-Orient	-	1	1	2	-	-	-	3	7
	-	14,3	14,3	28,6	-	-	-	42,8	100,0
	-	4,2	3,2	11,1	-	-	-	25,0	5,1
Yougoslaves	-	3	2	2	-	-	1	-	8
	-	37,5	25,0	25,0	-	-	12,5	-	100,0
	-	12,5	6,5	11,1	-	-	5,6	-	5,8
Vietnamiens	-	1	1	1	-	1	-	1	5
	-	20,0	20,0	20,0	-	20,0	-	20,0	100,0
	-	4,2	3,2	5,6	-	5,6	-	8,3	3,6
Divers	-	1	-	2	-	3	-	-	6
	-	16,6	-	33,4	-	50,0	-	-	100,0
	-	4,2	-	11,1	-	16,6	-	-	4,3
Portugais	-	3	2	-	-	1	1	1	8
	-	37,5	25,0	-	-	12,5	12,5	12,5	100,0
	-	12,5	6,5	-	-	5,6	5,6	8,3	5,8
TOTAL	11	24	31	18	6	18	18	12	138
	8,0	17,4	22,5	4,3	4,3	13,0	13,0	8,7	100,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

<sup>1</sup> Chaque nationalité se décompose en trois lignes :

La première correspond à l'effectif ; la seconde au pourcentage ligne ; la troisième au pourcentage colonne.

## LES CAUSES DE LA NATURALISATION

Les naturalisés de notre échantillon sont originaires de pays qui ont vu une partie de leur population émigrer vers la France selon deux grandes catégories de motivations, la première économique, la seconde politique. Mais le courant de naturalisation ne constitue pas un reflet exact de ces migrations. Nous l'avons vu lors de l'analyse des entretiens approfondis. La naturalisation apparaît comme un acte logique s'inscrivant dans un comportement collectif lorsque c'est par exemple, une communauté entière qui a été rejetée du pays d'origine ; mais elle est aussi un acte accidentel, isolé par rapport à la population migrante lorsqu'il s'agit du courant économique. Par ailleurs, comme cela vient d'être dit, la période observée des arrivées en France est suffisamment vaste pour qu'au sein d'une même nationalité puissent alterner motivations politiques et motivations économiques. Enfin, dans la décision de chaque individu de quitter un pays, peuvent coexister et interagir des raisons de l'un et l'autre type. C'est pourquoi avant d'aborder le processus de décision relatif au changement de nationalité, il paraît utile d'aborder les raisons d'émigrer telles qu'elles sont invoquées par les intéressés.

### I - LA DECISION DE DEPART DU PAYS D'ORIGINE

Lorsqu'on se réfère au tableau 15 on voit que ce sont les motifs liés à des circonstances politiques qui sont le plus souvent invoqués (26,3 %) puis ceux qui sont liés à la recherche d'un travail à égalité avec les circonstances familiales (19 %). Viennent ensuite les raisons professionnelles diverses (16,8 %) et tous les autres motifs (13,4 %). En dernière position se trouvent les raisons liées au mariage (5,5 %). Bien évidemment une telle distribution varie selon la nature du courant d'émigration et selon les nationalités, mais d'après ce qui a été dit plus haut interfèrent aussi des données personnelles.

#### 1.1. LE COURANT ECONOMIQUE

La recherche d'un travail devrait constituer le motif essentiel ; mais rappelons que les nationalités constitutives de ce courant sont ici représentées par des naturalisés qui n'ont pas tous obéi aux mêmes déterminations. On observe donc de grandes variations.

### 1.1.1. Les Italiens, les Espagnols non réfugiés, les Algériens

Ce sont eux qui invoquent le travail le plus souvent.

*"Pour chercher du travail ; les salaires étaient trop bas en Italie."*

Italien arrivé à 39 ans en 1957.

*"Pour trouver du travail ; j'avais de la famille en France."*

Espagnol : 25 ans en 1955.

*"Pour travailler."*

Algérien : 28 ans en 1947.

Les Italiens donnent ensuite des raisons familiales et aussi le mariage :

*"Je suis venu en France avec mon père, mais il y a longtemps, j'étais tout jeune."*

Italien : 2 ans en 1925.

Un seul joint un argument politique :

*"Je suis né au Maroc. Mes beaux-parents rentraient en France et ma femme voulait suivre."*

Italien : 29 ans en 1964.

Chez les Espagnols les raisons familiales viennent après les raisons politiques (y compris chez les non réfugiés) et des considérations diverses :

*"Pour des raisons politiques".*

Espagnol : 24 ans en 1939.

*"J'étais en Algérie avec mes parents ; au moment de l'Indépendance de l'Algérie, je suis venu en France."*

Espagnol : 42 ans en 1962.

*"J'avais des problèmes familiaux, principalement à cause de mon père qui était remarié. Et puis aussi par esprit d'aventure."*

Espagnol : 19 ans en 1945.

*"J'étais venu en touriste, je suis rentré en Espagne, puis je suis revenu en France pour travailler."*

Espagnol : 28 ans en 1957.

Chez les Algériens les motifs politiques viennent en deuxième position mais à égalité avec les raisons personnelles :

*"On a suivi la France ; mon père était arrivé en 1964."*

Algérienne : 22 ans en 1966.

*"J'étais en vacances pour voir mon père. Puis j'ai suivi des cours du soir ..."*

Algérien : 19 ans en 1964.

#### 1.1.2. Les Polonais non réfugiés

Seules les raisons familiales sont avancées :

*"J'ai suivi la famille : j'avais 6 mois."*

Polonais : 6 mois en 1930.

#### 1.1.3. Espagnols et Polonais réfugiés

Ils invoquent presque tous les motifs politiques et parfois d'autres raisons :

*"J'étais réfugié politique et aussi pour rejoindre mon père."*

Espagnol : 19 ans en 1950.

*"Réfugié politique et des raisons personnelles."*

Polonais : 46 ans en 1948.

#### 1.1.4. Les Portugais

Ils donnent priorité à la famille et au mariage et se répartissent également dans les autres rubriques :

*"Avec mes parents émigrants économiques".*

Portugais : 10 ans en 1939.

*"Pour terminer mes études et ne pas faire mon service militaire."*

Portugais : 25 ans en 1965.

## 1.2. LE COURANT POLITIQUE

Selon les nationalités, l'aspect politique est plus ou moins souligné.

### 1.2.1. Les pays de l'Europe de l'Est

Les ressortissants des pays regroupés sous ce terme invoquent les raisons familiales et politiques :

*"Avec mes parents qui étaient réfugiés".*

Arménien : 2 ans en 1930.

*"Depuis mon premier âge j'ai voulu fuir le communisme et j'avais un frère à Nice qui m'a facilité."*

Roumain : 58 ans en 59.

*"Pour du travail."*

Russe : 19 ans en 1929.

Mais les Hongrois et aussi les Yougoslaves soulignent l'aspect politique de leur départ ; les premiers y ajoutent des considérations familiales et les seconds avancent diverses raisons.

#### . Les Hongrois

*"Pour des raisons politiques."*

26 ans en 1956.

*"Je ne sais même pas aujourd'hui, je ne peux pas répondre à 100 %. J'étais jeune, le régime ne me plaisait pas trop."*

23 ans en 1956.

*"J'étais en Allemagne, en zone d'occupation française et j'ai signé un contrat pour la Guyane française."*

23 ans en 1949 : Guyane.

En 1959 : Métropole.

*"Avec mes parents (réfugiés). Problème racial."*

7 ans en 1934.

#### . Les Yougoslaves

*"Après la guerre, le régime est devenu communiste."*

19 ans en 1959.

*"Raisons économiques et politiques."*

23 ans en 1963.

*"Par aventure."*

19 ans en 1956.

### 1.2.2. Les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient

- . Marocains et Tunisiens invoquent le plus souvent des raisons personnelles ou différents autres motifs dont certains ne sont pas complètement indépendants des motifs politiques.

*"Je n'avais plus de travail ; ma soeur n'avait plus de travail, je l'ai suivie. Tout le monde disait : il faut partir."*

Tunisienne : 45 ans en 1961.

*"Pour mes études et manque de débouchés dans mon pays d'origine."*

Tunisien : 25 ans en 1961.

*"Je suis venu en voyage, le pays m'a plu, je suis resté."*

Marocain : 30 ans en 1951.

*"Question politique : marocanisation du pays."*

Marocain : 55 ans en 1956.

- . Les naturalisés originaires du Moyen-Orient, peu nombreux, se distribuent sur presque toutes les positions.

*"Pour des raisons de confession. J'avais fait mes études en France et je pensais que je pouvais émigrer."*

Egyptien : 30 ans en 1955.

*"Je suis venu avec ma mère qui était veuve."*

Grec : 6 ans en 1927.

*"J'étais dans les affaires pour la France ; j'étais représentant de matières françaises."*

Turc : 42 ans en 1958.

### 1.3. LES AUTRES NATIONALITES

#### 1.3.1. Les pays qui ont relevé à divers titre de l'emprise coloniale française

- . Les Vietnamiens

Les raisons personnelles sont souvent invoquées :

*"Pour faire mes études."*

19 ans en 1956.

- . Une Camerounaise

*"Pour faire mes études et travailler."*

18 ans en 1967.

- . Un Indien ayant relevé du Territoire de Pondichéry.

*"Pour être réintégré dans l'administration française."*

48 ans en 1969.

#### 1.3.2. Les pays d'Europe de l'Ouest

- . Deux Belges

*"A la suite de la guerre de 1914."*

7 ans en 1920.

*"Pour me marier."*

Femme de 32 ans en 1959.

- . Un Luxembourgeois

*"Je suis né en Moselle qui est revenue à la France en 1918.  
Je n'ai jamais quitté la Moselle."*

#### 1.3.3. Les "Divers"

- . Un Argentin

*"Par goût de la France."*

- . Une Américaine

*"Pour me marier."*

34 ans en 1964.



. Deux Chinois

*"Pour apprendre le Français et aider mon oncle dans les affaires."*

19 ans en 1965, né à Formose.

*"Pour faire des études."*

20 ans en 1950, né en Indochine.

II - LES MOTIVATIONS DE LA DEMANDE DE NATURALISATION

La question introductive à la demande de naturalisation était ainsi libellée :

*"Vous avez demandé la nationalité française. Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les raisons qui vous ont conduit à effectuer cette demande ?"*

Les 138 enquêtés ont fourni 371 réponses, parmi lesquelles la décision de rester en France revient le plus souvent (17 %) et la volonté d'obtenir plus facilement une carte de travail le moins souvent (1 %). Ces résultats figurent au tableau 16 mais nous reproduisons ci-dessous (cf. tableau A) les réponses dans un ordre hiérarchique et en reconstituant les pourcentages par rapport au nombre de répondants.

Tableau A : Motivations de la demande

NATURE DE LA REPONSE	Nombre de réponses N = 371	% par rapport à l'ensemble des réponses (~ 100%)	% par rapport à l'ensemble des enquêtés
1 - Pour rester en France	63	17	45,6
2 - Conséquence logique d'une intégration progressive	52	14	37,6
3 - Pour les enfants	50	13,5	36,2
4 - Conjoint français	41	11	29,7
5 - Culture française (étude, famille)	39	10,6	28,1
6 - "Autres"	39	10,6	28,1
7 - Simplifications administratives	34	14	24,6
8 - Problèmes liés au travail	20	5,4	14,4
9 - Pour bénéficier des droits français (vote, passeport, divorce)	15	4	10,8
10 - Ne veut pas retourner dans son pays d'origine	14	3,8	10,1
11 - Problèmes liés à la carte de travail	4	1	2,8

On peut regrouper ces réponses sous trois rubriques principales :

*I - Constatation d'une situation de fait*

- . Intégration (n° 2).
- . Conjoint français (n° 4).
- . Culture française (n° 5).

*II - Obtention d'avantages nouveaux*

- . Simplifications administratives (n° 7).
- . Problèmes liés au travail (n° 8).
- . Bénéficiaire des droits français (n° 9).
- . Carte de travail (n° 12).

*III - Projets pour l'avenir*

- . Non retour (n° 10).
- . Rester en France (n° 1).
- . Pour les enfants (n° 3).

Les groupes I et III ont des pourcentages variables (35,6 et 34,3 % par rapport à l'ensemble des réponses), le groupe II est inférieur (24,4 %), les réponses "autres" représentant 10,6 %.

Afin d'établir de façon plus immédiate des comparaisons entre les nationalités d'origine, nous avons reconstitué encore une fois un tableau (tableau B, ci-après), qui présente les pourcentages par rapport au nombre de répondants.

Tableau B : Motivations de la demande de naturalisation selon les principales nationalités (Pourcentages calculés selon les répondants).

	Intégration	Conjoint français	Culture française	Simplific. administr.	Travail + carte	Droits français	Non retour	Restés en France
<b>Courant économique</b>								
Italiens N = 21	47,6	28,5	33,3	33,3	23,8	19,0	-	52,3
Espagnols N = 23	26,0	26,0	26,0	17,3	17,3	4,3	8,6	52,1
Polonais N = 11	45,4	18,1	27,2	36,3	9	-	18,6	37,2
Algériens N = 11	18,1	54,5	27,2	-	18	18,1	27,2	45,4
Portugais N = 6	25,0	37,5	12,5	25,0	37,5	25,0	12,5	25,0
<b>Courant politique</b>								
Européens de l'Est ** N = 24	41,6	25,0	12,5	45,8	16,6	16,6	16,6	54,0
Africains du Nord *** + Egyptiens N = 20	55,0	30,0	50,0	25	20	5,0	45,0	30,0

\* Européens de l'Est = Arméniens, Roumains, Bulgares + Hongrois + Yougoslaves.

\*\*\* Africains du Nord = Marocains et Tunisiens.

## 2.1. LE COURANT ECONOMIQUE

2.1.1. Italiens et Polonais privilégient la constatation d'une situation de fait ; elle se prolonge chez les premiers par le projet à long terme de vivre en France. Dans les deux cas, ils se montrent sensibles à l'avantage que constituent les simplifications administratives.

*"Après être venu en France, je me suis marié et j'ai eu des enfants. J'ai donc demandé la nationalité française. J'avais du travail et j'avais construit ma maison. La France m'a plu."*

Italien arrivé à 22 ans en 1949.  
Naturalisation en 1969.

*"J'ai pensé aux enfants. Pour me stabiliser, ne plus avoir des tas de papiers italiens. On ne peut pas vivre ici et là-bas, il faut prendre une décision. J'ai fait le choix de rester parce que la France me plaît ; les lois sont plus strictes."*

Italien : 26 ans en 1947.  
Naturalisation en 1967.

*"C'était une formalité nécessaire ; je suis depuis longtemps en France."*

Polonais : 13 ans en 1937.  
Naturalisation en 1969.

*"Je n'ai aucune attache, aucune intention de revenir en Pologne ; j'étais beaucoup trop jeune pour me sentir polonais."*

Polonais : 2 ans en 1937.

*"Une fois que j'ai décidé de vivre en France, c'était naturel, normal de devenir français, bien que je sais que je serai jamais comme un français de souche."*

Polonais : 28 ans en 1939.

2.1.2. Les Espagnols et les Algériens mettent en avant leur projet de rester en France, augmenté chez les Algériens du fait qu'ils ne veulent pas retourner dans leur pays d'origine, constatent relativement peu souvent un processus d'intégration. Cependant les Algériens doivent tenir compte d'une donnée objective : la nationalité française de leur conjoint.

*"Pour rester définitivement en France."*

Espagnol : moins de 18 ans à son arrivée.

*"Pour harmoniser le foyer : mon fils était français, ma femme polonaise, etc... Attaches culturelles : j'ai fait mes études en France."*

Espagnol : 11 ans en 1949.

*"Je vivais en France depuis longtemps, j'en avais marre de faire des papiers ... Des problèmes avec l'administration qui répondait comme si on était en correctionnelle."*

Espagnol arrivé avant l'âge de 10 ans.

*"J'ai l'intention de vivre et de mourir en France. J'ai acheté une maison dans le Centre pour éviter d'éventuelles difficultés pour les enfants."*

Algérien : 28 ans en 1947.

Naturalisation en 1970.

*"C'est pour vivre en France ; mon père avait demandé la nationalité française et toute la famille, sauf ma mère qui est arrivée plus tard."*

Algérienne : 22 ans en 1966.

*"Pour avoir des avantages sociaux et des facilités de travail... la réintégration de ma femme et des enfants."*

Algérien : 19 ans en 1964.

Naturalisation en 1972.

2.1.3. Les Portugais abordent également l'ensemble des rubriques. Ils favorisent la présence d'un conjoint français et l'obtention d'avantages sur le plan du travail.

*"A cause de mon mariage... et ne plus avoir de problème avec mon pays natal."*

Portugais : 25 ans en 1965.

Naturalisation en 1971.

*"A cause de l'éducation, la langue française : je suis en France depuis l'âge de 10 ans ; ma femme est française et mes deux enfants. Et aussi pour simplifier les papiers administratifs ; l'entreprise était au nom de ma femme."*

Portugais : 10 ans en 1939.

Naturalisation en 1969.

## 2.2. LE COURANT POLITIQUE

2.2.1. Les enquêtes originaires des pays de l'Europe de l'Est privilégient fortement la constatation d'un processus d'intégration, le désir de supprimer les difficultés administratives et surtout la volonté de rester en France.

*"Pas d'autre solution ; il y a longtemps que je vis en France."*

Arménien né en Syrie ; 18 ans en 1929.  
Naturalisation en 1972.

*"Parce que c'était mieux que d'être réfugié roumain. C'était un problème de conscience : ce que nous avons vécu ici est d'un grand contraste avec ce que nous avons vu là-bas ... d'un point de vue politique : liberté."*

Roumain : 58 ans en 1959, a vécu en Israël.

*"Faculté de s'intégrer dans la société française et de travailler plus librement."*

Bulgare : 23 ans en 1947.  
Naturalisation en 1967.

*"Parce que je compte rester en France pour longtemps et puis j'ai été fiancé alors cela aurait été plus simple."*

Hongrois : 18 ans en 1964.  
Naturalisation en 1970.

*"Je pensais m'installer en France et puis je travaillais ici. Si j'avais été dans un autre pays, j'aurais pris une autre nationalité."*

Yougoslave : 19 ans en 1956.  
Naturalisation en 1974.

2.2.2. Les enquêtes originaires d'Afrique du Nord et d'Egypte ont été regroupés compte tenu de leurs caractéristiques communes. Ils appartiennent majoritairement aux communautés israélites du Maroc, de Tunisie et d'Egypte.

Ce sont les éléments relatifs à la situation de fait qui sont avancés de façon majoritaire. Parmi les nationalités étudiées ce sont ceux qui invoquent le plus souvent leur culture française. En ce qui concerne les projets d'avenir, ils se manifestent d'une manière négative : près d'un sur deux ne veut pas retourner dans son pays d'origine.

*"Réintégration de la nationalité française et installation définitive auprès des enfants."*

Marocain : 55 ans en 1966.

*"Expulsés de Tunisie et en plus on ne nous reconnaissait pas la nationalité française. Pas d'autre solution."*

Tunisien : 40 ans en 1965.

*"Etudes en France, marié à une française, j'avais choisi de vivre en France. Je me suis décidé après une demande de mon frère."*

Egyptien : 30 ans en 1955.

### 2.2.3. Les autres nationalités

On y trouve des motivations significativement différentes.

*"Pour devenir vraiment français et m'installer ici."*

Camerounaise : 18 ans en 1967.

Naturalisation en 1973.

*"J'aime bien la France : mon père et mon grand oncle y ont fait leurs études. Résidant en France, je voulais y acquérir la nationalité."*

Chinois de Formose : 19 ans en 1965

Naturalisation en 1977.

Une soeur Hollandaise, une Canadienne,  
une autre Française.

*"Je savais que j'allais vivre ici indéfiniment, il n'y avait pas de raison que je ne sois pas française. Les enfants étaient heureux ici."*

Américaine : 34 ans en 1964.

Naturalisation en 1971.

Allemande d'origine, américaine par son  
premier mariage, 3 enfants.

+            +

+

Lors de l'examen des éléments indiquant le départ du pays d'origine on a observé des spécificités mais aussi des traits communs à des nationalités appartenant à des courants migratoires différents. L'analyse des motivations de la demande de naturalisation accentue certains traits, fait apparaître de nouveaux chevauchements.

Ainsi l'aspect culturel est peu invoqué par les Portugais et les originaires des pays de l'Est mais il est relativement souvent mis en avant dans les autres nationalités. Dans ce dernier cas, cela résulte de causes différentes : la culture française acquise dans le pays d'origine pour les enquêtés d'Afrique du Nord ou d'Egypte ; mais aussi dans le courant économique, l'arrivée d'enfants scolarisés en France ou encore d'hommes jeunes qui se marient avec une française et dont les enfants seront élevés dans la culture dominante.

Ainsi encore, le processus d'intégration est reconnu fréquemment par des nationalités ayant un rapport tout à fait différent à la culture française comme les deux groupes du courant politique et les Italiens. Sans doute peut-on y voir l'action d'un processus d'homogénéisation des attitudes qui se produit après un séjour prolongé en France. Cela pose le problème de l'intégration ou de l'insertion dans la société française. Cet aspect est étudié dans les deux chapitres suivants.



Tableau 15 : Raisons de l'émigration selon la nationalité d'origine

NATIONALITE	Mariage.		Familiale		Travail		Divers		Politique		Autres		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	2	10	4	20	11	55	1	5	1	5	1	5	20	100
Espagnols	2	7,4	4	14,8	9	33,4	2	7,4	5	18,5	5	18,5	27	100
Espagnols Réf.	-	-	-	-	-	-	1	20	4	80	-	-	5	100
Polonais	-	-	6	100	-	-	-	-	-	-	-	-	6	100
Polonais Réf.	-	-	1	16,7	-	-	-	-	4	66,6	1	16,7	6	100
Marocains	1	11,1	1	11,1	-	-	2	22,2	2	22,2	3	33,4	9	100
Tunisiens	-	-	2	11,1	2	11,1	6	33,4	4	22,2	4	22,2	18	100
Algériens	-	-	1	9	4	36,4	3	27,3	3	27,3	-	-	11	100
Africains	-	-	-	-	1	50	1	50	-	-	-	-	2	100
Européens de l'Ouest	1	16,6	-	-	1	16,6	1	16,6	1	16,6	2	33,6	6	100
Européens de l'Est	-	-	4	44,4	1	11,1	1	11,1	3	33,4	-	-	9	100
Hongrois	-	-	3	25	-	-	-	-	8	66,7	1	8,3	12	100
Egyptiens	-	-	2	28,6	-	-	2	28,6	2	28,6	1	14,2	7	100
Moyen-Orient	1	20	1	20	-	-	1	20	2	40	-	-	5	100
Yougoslaves	-	-	1	10	2	20	1	10	4	40	2	20	10	100
Vietnamiens	-	-	1	11,1	1	11,1	3	33,4	2	22,2	2	22,2	9	100
Divers	1	16,6	-	-	-	-	3	50	-	-	2	33,4	6	100
Portugais	2	18,2	3	27,2	2	18,2	2	18,2	2	18,2	-	-	11	100
TOTAL	10	5,5	34	19	34	19	30	16,8	47	26,3	24	13,4	179	100

Tableau 16 : Raisons de la demande de naturalisation selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	Carte de travail	Pour les enfants	Culture	Femme Française	Pour rester en France	Droits français	Simplific. administrat.	Intégration	Non retour	Probl. liés au travail	Autres	TOTAL
	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %
Italiens	- -	11 16,7	7 10,7	6 8	11 16,7	4 6	7 10,7	10 15,2	- -	5 7,5	5 7,5	66 100
Espagnols	1 1,7	10 17,9	8 10,8	5 8,9	11 19,7	1 1,7	4 7,8	5 8	2 3,5	3 5,3	8 14,3	56 100
Espagnols Réfugiés	- -	3 50	- -	1 16,6	1 16,6	- -	- -	1 16,6	- -	- -	- -	6 100
Polonais	- -	3 18,8	3 18,8	2 12,5	2 12,5	- -	2 12,5	2 12,5	1 4,2	- -	1 8,2	16 100
Polonais Réfugiés	- -	2 18,2	- -	- -	2 18,2	- -	2 18,2	3 27,3	1 9	1 9	- -	11 100
Marocains	- -	3 16,7	3 16,7	2 11,1	3 16,7	- -	2 11,1	4 22,2	- -	1 5,5	- -	18 100
Tunisiens	- -	2 8,9	5 17,2	3 10,4	4 13,8	1 3,4	2 6,9	4 13,8	- -	2 6,9	8 20,7	29 100
Algériens	- -	1 3,7	3 11,1	8 22,3	5 16,5	2 7,4	- -	2 7,4	3 11,1	2 7,4	3 11,1	27 100
Africains	- -	- -	1 50	- -	1 50	- -	- -	- -	- -	- -	- -	2 100
Européens de l'Ouest	- -	2 18,2	1 9	- -	1 9	- -	2 18,2	2 18,2	- -	- -	3 27,3	11 100
Européens de l'Est	- -	2 8,4	2 8,4	2 8,4	5 20,8	1 4,1	5 20,8	3 12,8	1 4,1	2 8,4	1 4,1	24 100
Hongrois	- -	- -	1 6	1 6	5 25	1 5	5 25	3 15	2 10	1 5	1 5	20 100
Egyptiens	- -	1 7,7	2 15,4	1 7,7	2 15,4	- -	1 7,7	3 23	- -	1 7,7	2 15,4	13 100
Moyen-Orient	- -	3 21,5	1 7,1	2 14,2	3 21,5	- -	- -	2 14,2	- -	- -	3 21,5	14 100
Yougoslaves	- -	1 5,5	1 5,5	3 18,6	3 18,6	2 11,1	1 5,5	4 22,2	1 5,5	1 5,5	1 5,5	18 100
Vietnamiens	- -	2 15,3	1 7,6	2 16,3	1 7,6	1 7,6	2 15,3	1 7,6	1 7,6	- -	2 15,3	13 100
Divers	- -	2 18,1	1 9	2 18,1	1 9	- -	- -	1 9	1 9	1 9	2 18,1	11 100
Portugais	3 16,7	2 10,6	1 5,2	3 15,7	2 10,6	2 10,6	2 10,6	2 10,6	1 5,2	- -	1 5,2	19 100
TOTAL	4 1	50 13,5	39 10,6	41 11	63 17	15 4	34 9,1	52 14	14 3,8	20 5,4	39 10,6	136 100

## CHAPITRE III

LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES  
DE L'INSERTION DES NATURALISES ENQUETES

## LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE L'INSERTION DES NATURALISES ENQUETES

Nous avons vu dans la première partie que l'émigration et la naturalisation peuvent relever de motifs très divers selon la nationalité d'origine. Cette diversité se retrouve-t-elle dans l'insertion socio-professionnelle et la situation de logement ? D'autre part, dans l'analyse des entretiens non directifs, nous avons noté chez la plupart des naturalisés, un comportement qui tend à se rapprocher d'une certaine norme ; l'insertion socio-économique relève-t-elle de cette même logique, les naturalisés cherchent-ils à faire la démonstration de leur stabilité professionnelle pour obtenir leur naturalisation ? Enfin, les caractéristiques socio-économiques (socio-professionnelles, revenu ...) de notre population se rapprochent-elles de celles de population française, ou son insertion prend-elle des aspects très particuliers ?

Nous essaierons de répondre à ces questions en analysant les différentes caractéristiques actuelles et passées de l'insertion socio-économique<sup>1</sup>.

### I - L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE ACTUELLE

#### 1.1. L'INSERTION PROFESSIONNELLE

##### 1.1.1. L'emploi du chef de ménage

Comme nous l'avons vu dans la présentation de l'échantillon (cf. tableaux 13 et 14), globalement celui-ci est marqué par une relativement faible proportion d'ouvriers (moins de 30 %) et une certaine sur-représentation du groupe patrons de l'industrie et du commerce (15,9 % contre 5,9 % de la population active en région parisienne au recensement de 1975) que l'on peut

---

<sup>1</sup> Dans l'ensemble des tableaux présentés dans cette partie nous avons :

- regroupé les réfugiés avec les autres individus de la nationalité,
- reconstitué la catégorie Moyen-Orient en y réintégrant les Egyptiens,
- inséré l'interviewé Africain avec les "divers".

dans notre cas, assimiler aux petits commerçants et aux artisans. Mais l'analyse par nationalité révèle une spécificité selon les nationalités et des regroupements de celles qui ont un même type d'insertion professionnelle. Elle confirme notamment ce que nous disions quant à la différence des courants d'immigration et de naturalisation dès la première partie. De même ce que nous remarquons quant au niveau d'étude relativement élevé de notre échantillon, se retrouve dans la proportion de cadres.

De l'ensemble de ces caractéristiques il semble que l'on puisse conclure à une insertion professionnelle où les catégories socio-professionnelles considérées comme élevées sont particulièrement importantes. L'emploi du conjoint est-il ainsi marqué ?

### 1.1.2. L'emploi du conjoint

Le taux d'activité des conjoints est assez élevé (près de 70 %), mais très hétérogène selon les nationalités (cf. tableau 17).

On ne retrouve pas dans la catégorie socio-professionnelle du conjoint les mêmes distorsions que dans celle du chef de ménage : les petits artisans ou commerçants y sont moins représentés (mais un nombre non négligeable de conjointes qui se déclarent non actives sont probablement présentes dans le commerce de leur mari). Toutefois, la catégorie ouvriers occupe peu de place, les femmes (il y a peu de femmes chef de ménage dans notre échantillon) étant surtout apparemment occupées dans des emplois tertiaires (37 % d'employées et cadres et 45 % travaillant dans le commerce, les services ou l'administration et seulement 16 % dans l'industrie).

Etant donné l'importance des non réponses et des non actives, il est difficile d'analyser la répartition par catégorie socio-professionnelle des actives répondant ; tout au plus peut-on indiquer que les employées et les Cadres semblent se recruter plutôt parmi les naturalisés d'origine tunisienne ou marocaine et les ouvrières parmi les Espagnoles.

On peut aussi rapprocher l'emploi du chef de ménage de celui du conjoint, notamment pour les catégories les plus nombreuses (patrons de l'industrie et du commerce, cadres, employés, ouvriers).

- . La part des femmes non actives est particulièrement importante lorsque le chef de ménage est cadre.
- . Les conjointes actives des ouvriers sont plus souvent employées (16,1 % des actives) ou personnels de service (25 % des actives) qu'ouvrières (13 % des actives), et celles des cadres sont souvent employées. On fait généralement les mêmes observations sur une population moyenne française (forte proportion de femmes dans les emplois de bureau du tertiaire).

Emploi du conjoint selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

	Patrons de l'industrie ou du commerce		Cadres		Employés		Ouvriers	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataires ou sans réponse	3	13,6	9	25,7	4	23,6	7	18,4
Patrons de l'industrie et du commerce	4	18,2	1	2,8	-	-	1	2,6
Cadres	2	9,1	5	14,3	3	17,6	-	-
Employés	4	18,2	5	14,3	3	17,6	5	13,1
Ouvriers	3	13,6	-	-	1	5,9	4	10,5
Personnels de service	-	-	1	2,8	3	17,6	8	21
Autres	-	-	1	2,8	-	-	3	7,9
Non actifs ou retraités	6	27,3	13	37,1	3	17,6	9	23,7
TOTAL	22	100	35	100	17	100	38	100

L'ensemble des observations faites sur l'emploi du chef de ménage et du conjoint - catégorie moyenne ou supérieure importante, forte activité des femmes - devrait nous conduire à des catégories de revenu plutôt élevées.

## 1.2. REVENU

Nous étudierons le salaire mensuel (cf. tableau 18) et le revenu total du foyer (cf. tableau 19), le premier étant largement tributaire de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage et le second de l'éventuel emploi du conjoint et de la taille de la famille (allocations familiales).

Les enquêtés de notre échantillon paraissent avoir des revenus relativement élevés :

- Une infime minorité (10 soit 7,2 % de l'échantillon) a un salaire mensuel inférieur ou égal à 2 000 F. par mois et la majorité (55 %) perçoit un salaire supérieur à 3 000 F.
- Moins de 20 % ont un revenu mensuel inférieur à 3 000 F. et plus de la moitié un revenu supérieur à 4 000 F. dont près du quart supérieur à 6 000 F. Mais il existe une grande disparité suivant les nationalités qui s'explique généralement par les catégories socio-professionnelles majoritaires dans chaque nationalité.
  - . Les courants les plus importants italiens et espagnols ont les revenus les plus faibles et plus généralement les courants d'émigration économiques sont plus présents dans les tranches de revenus les plus faibles. Ce sont aussi eux qui occupaient les emplois les moins qualifiés de l'industrie ou du bâtiment.
  - . Les nationalités où nous avons noté une forte prépondérance des petits artisans et commerçants (Marocains, Tunisiens, Moyen-Orient) sont nombreux dans les tranches de revenus les plus élevées. Si l'on croise l'année d'arrivée avec le revenu, c'est aussi dans la période d'arrivée de ces nationalités que l'on trouve les revenus les plus élevés.
  - . On retrouve au niveau du revenu, les caractéristiques communes à tous les Européens de l'Est (Polonais, Hongrois, Européens de l'Est et Yougoslaves dans notre classification) : ils se trouvent majoritairement dans les tranches de salaires et revenus moyens.

## 1.3. LA SITUATION DE LOGEMENT

Les observations faites sur l'insertion professionnelle et le revenu nous conduisent à faire l'hypothèse de conditions de logement plutôt bonnes et d'une population largement propriétaire de son logement. L'analyse du tableau 20 nuance ces conclusions hâtives :

- On ne compte que 36,3 % de propriétaires ou copropriétaires, taux relativement faible puisqu'il s'élevait, lors de l'enquête logement de 1973, à 45,5 % sur l'ensemble des ménages. Les Marocains-Tunisiens d'une part et les Vietnamiens d'autre part se rapprochent de ce taux.

C'est parmi ces courants que nous notons la forte proportion de petits commerçants (Marocains-Tunisiens) et de cadres supérieurs ou professions libérales (Vietnamiens).

- Les locataires atteignent une proportion importante dans tous les groupes (de 50 à 80 %). Les locataires sont nombreux tant parmi les immigrés économiques ayant l'insertion professionnelle la plus défavorisée (Italiens, Espagnols, Portugais) que parmi les courants plus politiques ayant une insertion professionnelle plus élevée (Européens de l'Est notamment).

Peut-être peut-on expliquer le faible nombre de propriétaires par le fait que du point de vue du logement la population étudiée est relativement instable (cf. tableau 21). Seulement la moitié n'a pas déménagé depuis 10 ans et plus du quart a déménagé au moins deux fois en 10 ans, ce dernier cas caractérisant notamment les Marocains-Tunisiens et les Européens de l'Est. En comparant les deux tableaux précédents, on observe deux phénomènes apparemment contradictoires :

- . Les nationalités où les propriétaires sont les plus nombreux sont aussi celles qui ont le plus déménagé depuis 10 ans (Marocains, Tunisiens).
- . Celles où l'on trouve plutôt des locataires présentent une majorité d'interviewés qui n'ont pas déménagé (Italiens, Espagnols ...).

Peut-être faut-il voir là le fait que pour les premiers, une bonne situation professionnelle a amené une volonté d'amélioration des conditions de logement et une accession à la propriété assez récente.

Il apparaît donc que pour comprendre les différents aspects de l'insertion socio-économique actuelle de la population étudiée, il est nécessaire de la considérer sous son aspect évolutif, ce qui nous conduit à nous interroger sur son trajet socio-professionnel.

## II - ITINERAIRE PROFESSIONNEL

Dans le questionnaire, nous avons essayé de cerner l'itinéraire professionnel par l'énumération des différents emplois occupés avant et après la naturalisation et de leurs caractéristiques en qualification et en durée.

Sur ces différents points, on peut essayer de répondre à plusieurs questions :

- La population étudiée est-elle particulièrement stable, ou particulièrement mobile ?



- La naturalisation a-t-elle une influence sur ces comportements, entraîne-t-elle notamment une stabilisation ?
- Y a-t-il une différenciation selon les nationalités d'origine ou selon d'autres critères ?

Nous avons tenté de mesurer la mobilité professionnelle par le temps d'ancienneté dans l'entreprise actuelle et par une série d'indicateurs concernant le nombre d'emplois occupés et leur qualification.

Il apparaît tout d'abord que notre population est particulièrement stable, plus de 40 % de celle-ci occupant le même emploi depuis 10 ans et près des deux tiers depuis au moins cinq ans. Parmi ceux qui ont au moins 10 ans d'ancienneté dans leur entreprise, on notera le poids particulièrement important des naturalisés originaires du Moyen-Orient par rapport à leur poids réel dans notre échantillon (le double de leur poids moyen). On peut d'autre part remarquer que ce ne sont pas les courants d'arrivées les plus anciens, notamment les Italiens qui sont les plus nombreux dans cette catégorie. Ces derniers, avec les autres courants d'immigrations économiques (Espagnols, Algériens) forment plutôt les effectifs de ceux qui sont dans leur entreprises depuis moins de 5 ans, ou entre 5 et 10 ans pour les Portugais.

Il semble toutefois qu'il soit difficile d'attribuer un comportement homogène selon les nationalités d'origine, chacune comportant une part non négligeable d'enquêtés dans chaque catégorie. L'analyse de quelques critères vient corroborer cette observation (cf. tableau 23).

- Près du quart des Italiens ont toujours occupé le même emploi, mais parallèlement le tiers a changé au moins une fois de qualification, et plus de 40 % ont occupé trois emplois ou plus. Il est particulièrement intéressant de noter ce *comportement contradictoire* dans un groupe numériquement important de notre échantillon. Il est difficile de tirer ces conclusions bien que les chiffres les suggèrent sur les naturalisés originaires du Moyen-Orient ou sur les Algériens. Il semble toutefois, si l'on analyse aussi les données du tableau précédent que ces derniers soient assez stables. D'autre part, l'analyse des différentes caractéristiques de mobilité confirme les observations que nous faisons en observant les catégories socio-professionnelles : les Polonais et les Yougoslaves ont un comportement qui se rapproche plus de celui des autres Européens de l'Est que des courants d'immigrations économiques dans lesquels les Espagnols et les Portugais paraissent avoir un comportement comparable. De même étant donné la spécification par catégorie socio-professionnelle, par secteur d'activité, et par courant d'arrivée des différentes nationalités, il est difficile d'isoler l'influence d'un seul de ces facteurs sur les caractéristiques de mobilité. On ne peut que citer quelques observations sans en tirer des conclusions hâtives.

- Les ouvriers et les personnels de service qui sont le tiers de notre échantillon constituent 45 % de ceux qui ont occupé au moins trois emplois.
- C'est dans le bâtiment que l'on rencontre le nombre d'emplois le plus élevé ; ouvriers et bâtiment, on retrouve là la caractérisation des Italiens.
- Les cadres moyens ou supérieurs et les professions libérales qui ne constituent que le quart de notre échantillon sont présents à près de 40 % parmi ceux qui n'ont eu qu'un seul et même emploi dans leur vie professionnelle mais ils y changent de qualification : c'est dans des niveaux de salaires de plus de 3 000 F. que l'on trouve le plus de changements de qualification.

Sur l'ensemble de notre échantillon, la naturalisation paraît avoir amené une stabilisation : le nombre et la durée des emplois après la naturalisation sont au moins égaux sinon supérieurs à ceux occupés avant la naturalisation.

Enfin, on peut se demander si le délai de naturalisation a une influence sur la mobilité ; la naturalisation est-elle perçue comme un moyen de stabilisation ?

Il semble qu'il n'y ait pas de proportionnalité du nombre d'emplois occupés au délai de naturalisation : ce sont ceux qui ont mis entre 20 et 30 ans à se naturaliser et non ceux qui ont mis plus de 30 ans qui ont changé le plus souvent d'emploi. Pour ces derniers, la naturalisation ne paraît pas avoir pour cause une volonté de stabilisation, à moins qu'il ne s'agisse de ceux arrivés en France encore enfant.

### III - CONCLUSION

L'analyse de l'insertion socio-économique que nous venons d'ébaucher montre la difficulté de cerner un comportement homogène selon les nationalités d'origine en particulier dans les groupes importants où l'analyse est la plus aisée. De plus il est difficile de corroborer les conclusions que l'on pourrait tirer avec la perception qu'en ont les naturalisés.

Ainsi, à la question concernant l'amélioration apportée par la naturalisation, près de 80 % répondent que leur situation ne s'est pas améliorée ou que si elle s'est améliorée ce n'est pas du fait de la naturalisation. On serait tenté de corriger cette perception en disant qu'elle s'est améliorée du fait de la volonté de naturalisation. Cette volonté a conduit à la recherche d'une situation professionnelle la plus élevée et la plus stable possible.

Tableau 17 : Emploi du conjoint selon la nationalité du chef de ménage \*

NATIONALITE	S.R.	Patr. Ind. et du com- merce	Cadre.	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Autres	Non actif	Retraités Chômeur	TOTAL
	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %
Italiens	3 15	- -	2 10	4 20	1 5	4 20	1 5	5 25	- -	20 100
Espagnols	- -	1 4,8	2 9,5	2 9,5	5 23,8	2 9,5	2 9,5	6 28,6	1 4,8	21 100
Polonais	1 11,1	- -	- -	2 22,2	1 11,1	2 22,2	- -	3 33,3	- -	9 100
Marocains Tunisiens	3 21,4	1 7,1	1 7,1	3 21,4	- -	- -	- -	6 42,8	- -	14 100
Algériens	1 10	1 10	2 20	1 10	1 10	1 10	- -	3 30	- -	10 100
Européens de l'Ouest	1 20	- -	1 20	- -	1 20	- -	1 20	1 20	- -	5 100
Européens de l'Est	- -	2 33,3	1 16,6	- -	- -	1 16,6	1 16,6	1 16,6	- -	6 100
Hongrois	1 14,3	- -	1 14,3	1 14,3	1 14,3	- -	1 14,3	2 28,6	- -	7 100
(TOTAL EURO- PEENS DE L'EST) **	(1) (7,7)	(2) (15,4)	(2) (15,4)	(1) (7,7)	(1) (7,7)	(1) (7,7)	(2) (15,4)	(3) (23,1)	(-) (-)	(13) (100)
Moyen- Orient	1 20	- -	- -	1 20	- -	- -	- -	3 60	- -	5 100
Yougoslaves	- -	1 12,5	- -	3 37,5	- -	- -	1 12,5	3 37,5	- -	8 100
Vietnamiens	- -	- -	2 40	- -	- -	- -	- -	3 60	- -	5 100
Divers	- -	1 33,3	- -	- -	- -	- -	- -	2 66,7	- -	3 100
Portugais	2 25	- -	- -	2 25	1 12,5	1 12,5	1 12,5	- -	1 12,5	8 100
TOTAL	13 10,7	7 5,8	12 9,9	19 15,7	11 9,1	11 9,1	8 6,6	36 31,4	2 1,6	121 100

\* La population considérée est celle qui s'est déclarée mariée ou vivant maritalement.

\*\* Total Européens de l'Est est ici la somme de la catégorie Européens de l'Est dans laquelle nous avons réintégré les Hongrois.

Tableau 18 : Salaire mensuel selon la nationalité d'origine des enquêtés.

NATIONALITE	S.R.		Moins de 2499 F.		De 2500 à 2999 F.		De 3000 à 3999 F.		4000 F. et +		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	-	-	9	42,8	5	23,8	5	23,8	2	9,5	21	100
Espagnols	1	4,3	7	30,4	7	30,4	6	26,1	2	8,7	23	100
Polonais	-	-	1	9,2	5	45,4	5	45,4	-	-	11	100
Marocains Tunisiens	1	5,9	2	11,8	2	11,8	4	23,5	8	47,0	17	100
Algériens	1	9	4	36,4	-	-	3	27,3	3	27,3	11	100
Européens de l'Ouest	-	-	2	40	-	-	2	40	1	20	5	100
Européens de l'Est	2	28,6	1	14,3	1	14,3	3	42,9	-	-	7	100
Hongrois	-	-	1	11,1	1	11,1	4	44,4	3	33,3	9	100
(Total Européens de l'Est)	(2)	(12,5)	(2)	(12,5)	(2)	(12,5)	(7)	(43,7)	(7)	(18,7)	(16)	(100)
Moyen-Orient	1	14,3	-	-	-	-	1	14,3	5	71,4	7	100
Yougoslaves	-	-	1	12,5	1	12,5	3	37,5	3	37,5	8	100
Vietnamiens	-	-	1	20	-	-	-	-	4	80	5	100
Divers	-	-	1	16,7	1	18,7	3	50	1	16,7	6	100
Portugais	-	-	1	12,5	3	37,5	1	12,5	3	37,5	8	100
TOTAL	6	4,3	31	22,4	26	18,8	40	29	35	25,4	138	100

Tableau 19 : Revenu mensuel total selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	S.R.	Moins de 2 499 F.	De 2 500 à 2 999 F.	De 3 000 à 3 999 F.	De 4 000 à 4 999 F.	De 5 000 à 5 999 F.	6 000 F. et plus	TOTAL
	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %
Italiens	3 14,3	2 9,6	3 14,3	6 28,5	2 9,5	4 19	1 4,8	21 100
Espagnols	1 4,3	1 4,3	5 21,7	6 26,1	5 21,7	2 8,7	3 13	23 100
Polonais	1 9,1	1 9,1	2 18,2	1 9,1	5 45,4	1 9,1	- -	11 100
Marocains Tunisiens	2 11,8	2 11,8	- -	5 29,4	2 11,8	2 11,8	4 23,5	17 100
Algériens	- -	1 9,1	2 18,2	2 18,2	1 9,1	- -	5 45,5	11 100
Européens de l'Ouest	- -	1 20	- -	2 40	1 20	- -	1 20	5 100
Euroéens de l'Est	2 28,6	- -	- -	4 57,2	- -	1 14,3	- -	7 100
Hongrois	- -	1 11,1	1 11,1	1 11,1	- -	2 22,2	4 44,4	9 100
(Total Européens de l'Est)	(2) (12,5)	(1) (6,2)	(1) (6,2)	(5) (31,2)	(-) (-)	(3) (18,7)	(4) (25)	(16) (100)
Moyen-Orient	- -	- -	- -	1 14,3	2 28,6	- -	4 57,2	7 100
Yugoslaves	1 12,5	- -	1 12,5	1 12,5	1 12,5	2 25	2 25,0	8 100
Vietnamiens	- -	1 20	- -	- -	1 20	- -	3 60	5 100
Divers	- -	2 33,3	1 16,7	- -	1 16,7	1 16,7	1 16,7	6 100
Portugais	- -	1 12,5	- -	1 12,5	2 25	- -	4 50	8 100
TOTAL	10 7,2	12 8,6	15 10,9	31 22,4	23 16,7	15 10,9	32 23,2	138 100

Tableau 20 : Statut d'occupation selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	Locataire		Logé par l'empl. ou logé gratuit.		Propriétaire ou co-proprétaire		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	13	61,9	1	4,8	7	33,3	21	100
Espagnols	13	56,6	-	-	10	<u>43,4</u>	23	100
Polonais	6	54,6	1	9,1	4	36,3	11	100
Marocains Tunisiens	9	52,9	-	-	8	<u>47,1</u>	17	100
Algériens	8	72,7	-	-	3	27,3	11	100
Européens de l'Ouest	4	80	-	-	1	20	5	100
Européens de l'Est	4	57,1	-	-	3	42,9	7	100
Hongrois	7	77,8	-	-	2	22,2	9	100
(Total Européens de l'Est)	(11)	(68,7)	(-)	(-)	(5)	(31,2)	(16)	(100)
Moyen-Orient	4	57,1	-	-	3	42,9	7	100
Yougoslaves	5	62,5	-	-	3	37,5	8	100
Vietnamiens	2	40	-	-	3	60	5	100
Divers	5	83,3	-	-	1	16,7	6	100
Portugais	6	75	-	-	2	25	8	100
TOTAL	86	62,3	2	1,4	50	36,3	138	100

Tableau 21 : Nombre de déménagements depuis 10 ans selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	S.R.		N'a pas déménagé		A déménagé 1 fois		A déménagé 2 fois ou +		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	-	-	12	<u>57,1</u>	7	33,3	2	9,5	19	100
Espagnols	-	-	12	<u>52,1</u>	7	30,5	4	17,4	23	100
Polonais	-	-	6	<u>54,5</u>	2	18,2	3	27,3	11	100
Marocains Tunisiens	1	5,9	5	29,5	3	17,6	8	<u>47</u>	17	100
Algériens	-	-	5	45,5	2	18,2	4	<u>36,3</u>	11	100
Européens de l'Ouest	-	-	4	80	-	-	1	20	5	100
Européens de l'Est	-	-	3	42,9	1	14,3	3	<u>42,9</u>	7	100
Hongrois	-	-	4	44,4	1	11,1	4	44,4	9	100
{Total Européens de l'Est}	(-)	(-)	{7}	{43,7}	{2}	{12,5}	{7}	{43,7}	{16}	100
Moyen-Orient	-	-	4	<u>57,2</u>	-	-	3	<u>42,8</u>	7	100
Yougoslaves	-	-	4	50	4	50	-	-	8	100
Vietnamiens	-	-	3	60	1	20	1	20	5	100
Divers	-	-	2	33,3	2	33,3	2	33,3	6	100
Portugais	-	-	5	<u>62,5</u>	2	25	1	12,5	8	100
TOTAL	1	0,8	69	50	32	23,2	36	<u>26</u>	138	100

Tableau 22 : Temps de travail dans la même entreprise selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	S.R.		Moins de 2 ans		De 2 à 5 ans		De 5 à 10 ans		Plus de 10 ans		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	1	7,7	6	31,5	3	18,8	2	6,7	9	15	21	15,2
Espagnols	3	23,1	5	26,3	2	12,6	3	10	10	13,6	23	16,7
Polonais	1	7,7	-	-	1	6,3	3	10	6	10	11	7,9
Marocains Tunisiens	1	7,7	2	10,5	2	12,6	4	13,4	8	13,4	17	12,3
Algériens	1	7,7	-	-	3	18,8	2	6,7	5	8,3	11	8
Européens de l'Ouest	2	15,4	1	5,3	-	-	-	-	2	3,3	5	3,6
Européens de l'Est	4	30,8	-	-	-	-	1	3,3	2	3,3	7	5,1
Hongrois	-	-	2	10,6	1	6,3	4	13,3	2	3,3	9	6,5
Moyen-Orient	-	-	-	-	-	-	1	3,3	6	10	7	5,1
Yougoslaves	-	-	-	-	2	12,5	3	10	3	5	8	5,8
Vietnamiens	-	-	1	5,3	-	-	1	3,7	3	5	5	3,6
Divers	-	-	2	10,6	1	6,3	2	6,7	1	1,7	5	3,6
Portugais	-	-	-	-	1	6,3	4	13,3	3	5	8	5,8
TOTAL	13	100 9,4	19	100 13,8	16	100 11,6	30	100 21,7	60	100 43,5	138	100



Tableau 23 : Critères de mobilité selon la nationalité d'origine

NATIONALITE	Toujours le même emploi		Au moins trois emplois		Au moins un changement de qualification		Au moins un changement de secteur avant la natural.	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	6	23,1	9	42,9	7	33,3	4	19
Espagnols	2	8,7	15	65,2	13	56,5	3	13
Polonais	1	9,1	5	45,4	4	36,4	3	27,3
Marocains Tunisiens	5	29,4	4	23,5	3	17,6	1	5,9
Algériens	2	18,2	6	54,5	6	54,5	4	36,4
Européens de l'Ouest	2	40	-	-	1	20	1	20
Européens de l'Est	-	-	3	42,8	3	42,8	1	14,3
Hongrois	2	22,2	4	44,4	3	33,3	1	11,1
(Total Européens de l'Est)	(2)	(12,5)	(7)	(43,7)	(6)	(37,5)	(2)	(12,5)
Moyen-Orient	3	42,8	3	42,8	1	14,3	1	14,3
Yougoslaves	1	12,5	1	12,5	4	50	3	37,5
Vietnamiens	1	20	2	40	2	40	2	40
Portugais	-	-	4	50	4	50	4	50
Divers	1	20	1	20	3	60	-	-
TOTAL	26	18,8	60	43,5	58	42	34	24,6

Tableau 24 : Nombre d'emplois occupés selon le délai de naturalisation

DELAI	S.R.	1 **	2	3	4	4 et +	TOTAL
	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %	Effectif %
Plus de 30 ans	- -	3 13,6	7 31,8	7 31,8	2 9,2	3 13,6	22 100
De 20 à 29 ans	- -	5 22,7	4 18,2	6 27,3	2 9,1	5 22,7	22 100
De 10 à 19 ans	1 1,9	18 35,3	6 11,8	15 29,4	5 9,8	6 11,8	51 100
Moins de 10 ans	1 2,3	19 44,2	14 32,6	6 14	3 7	- -	43 100
TOTAL	2 1,4	45 32,6	31 22,5	34 24,6	12 8,7	14 10	138 100

\*\* Le nombre d'emplois dans ce tableau est le nombre d'emplois occupés avant et après la naturalisation. Le même emploi a donc pu être cité deux fois ; il faudrait plutôt lire dans les colonnes : un ou deux, deux ou trois, etc...

## QUELQUES ELEMENTS SUR L'INSERTION SOCIO-CULTURELLE DES NATURALISES

A la différence de l'insertion socio-économique, l'insertion socio-culturelle est difficile à appréhender objectivement et la plupart des questions nous renseignent davantage sur la perception et le vécu des naturalisés que sur la réalité sociale elle-même : on peut penser que le mode d'insertion réel est infiniment plus complexe que ne le suggèrent les réponses aux questions posées et les quelques tableaux qui les résument. En effet, en ce domaine, les enquêtés vont souvent s'efforcer de donner d'eux-mêmes une image "*favorable*" ; c'est-à-dire auront tendance à privilégier les comportements qui "*prouvent*" leur bonne intégration dans la communauté française et, au contraire, à estomper, à minimiser tous les traits culturels dont ils pensent qu'ils induisent un échec de leur tentative d'intégration, ou même qu'ils les distingueraient trop nettement de la société dominante.

Le questionnaire se prête assez facilement aux réponses stéréotypées. En revanche, il est souvent malaisé de mettre en évidence les contradictions et articulations entre les différentes questions. Les entretiens non-directifs nous paraissent à cet égard, apporter une information plus complète.

Dans le cadre de ce chapitre, nous aborderons successivement les points suivants :

- Rattachement et identification à la société française (première partie).
- Relations sociales et intégration des enfants (deuxième partie).

## I - RATTACHEMENT ET IDENTIFICATION A LA SOCIETE FRANCAISE

### 1.1. LE SENTIMENT D'APPARTENANCE (tableaux 25 et 26)

Ayant à choisir entre deux options contradictoires ("*Je suis différent des Français*", "*je me sens vraiment Français*") la majorité des personnes (70,3 %) manifeste leur accord avec la seconde option, tandis que 8 % d'entre elles approuvent la première et que 21,7 % ne sont d'accord avec aucune des deux options.

Des différences sensibles apparaissent lorsque l'on ventile les résultats selon la nationalité d'origine. Ce sont les personnes d'origine italienne, algérienne, et les "divers" qui sont les plus nombreuses à se sentir vraiment françaises (90 % pour les premières, 100 % pour les deux autres catégories) ; les pourcentages les plus faibles sont obtenus chez les Vietnamiens d'origine (40 %), les Grecs et les Turcs (Moyen-Orient : 50 %), les Européens de l'Est (53 %) et les Polonais (54 %).

Si ces résultats rendent compte, dans certains cas, de l'insertion effectuée, on peut penser que dans d'autres ils traduisent beaucoup plus la volonté d'intégration d'une communauté (cas des Algériens par exemple).

Lorsque les personnes interrogées n'adhèrent pas à l'option "*je me sens vraiment Français*", elles sont plus portées à répondre ni l'un ni l'autre (21,7 %) qu'à reconnaître leur différence (8 %), c'est-à-dire d'une certaine façon, l'échec de leur projet d'intégration. Ainsi, si aucun naturalisé d'origine Polonaise ne répond qu'il reste différent des Français, près de la moitié d'entre eux ne partagent aucun des deux points de vue proposés (45,5 %). Les Européens de l'Est et les Vietnamiens adoptent avec quelques nuances, la même attitude. Seuls les Portugais admettent plus volontiers qu'ils restent des étrangers (3 sur les 8 de notre échantillon).

Une différence nous paraît également assez significative : c'est celle que l'on observe entre les Italiens et les Espagnols, deux courants qui ont le même poids dans notre échantillon : or l'écart est de 25 points pour l'option "*comme les Français*" et de 20 points pour l'option "*ni l'un ni l'autre*". Compte tenu de l'importance de ces courants dans le total des naturalisations et dans notre échantillon, il semble que l'on peut conclure que l'intégration des Italiens paraît globalement la mieux ressentie. D'autre part, on notera que les Marocains-Tunisiens-Egyptiens qui, nous l'avons vu dans la deuxième partie, revendiquent leur culture française, ne se sentent "*vraiment Français*" qu'à 70 %.

L'ancienneté de l'installation en France ne renforce pas automatiquement le sentiment d'intégration puisque, d'après le tableau 26 ce sont les courants d'ancienneté moyenne (arrivées entre 1945 et 1959) qui manifestent le plus ce sentiment d'intégration et non les courants les plus anciens (arrivées avant 1944), comme on aurait pu le penser.

## 1.2. LA RECHERCHE D'INFORMATIONS SUR LE PAYS D'ORIGINE (tableau 27)

A la question "*Est-ce que vous essayez de vous informer tout particulièrement sur les événements et autres choses qui concernent votre pays d'origine ?*" 59,4 % des personnes interrogées répondent négativement, et 36,9 % de façon positive.

Là aussi, la nationalité d'origine apparaît assez discriminante : les Grecs et les Turcs dans une proportion des trois quarts, trois des cinq Vietnamiens de notre échantillon, les deux tiers des Polonais, et environ la moitié des Portugais, des Espagnols et des Algériens cherchent à s'informer tout particulièrement sur ce qui se passe dans leur pays d'origine. L'intérêt porté est sans doute en partie lié à la grande importance des événements politiques qui se déroulent dans certains pays (ou s'y sont déroulés à une époque encore récente) et qui retiennent non seulement l'attention de ceux qui y ont vécu mais également de nombreux Français. (Cas du Vietnam ou de l'Espagne). Le cas des Polonais montre néanmoins que cette curiosité peut exister même en l'absence d'évènement occupant le devant de la scène politique internationale. On remarque que les anciens réfugiés, Espagnols ou Polonais ne s'intéressent pas plus à la vie politique et sociale de leur pays d'origine que leurs compatriotes n'ayant pas ce statut (c'est même le contraire pour les Polonais).

Quant à ceux qui déclarent ne pas s'informer particulièrement sur les événements qui surviennent dans leur pays d'origine, ils appartiennent le plus souvent aux groupes : "Marocains-Tunisiens-Egyptiens", (85 %), Européens de l'Ouest (80 %), Yougoslaves (75 %) et "divers" (66,6 %). De la part des israélites des pays d'Afrique du Nord et d'Egypte (19 personnes sur les 20 de notre échantillon), cette attitude n'est pas surprenante en raison d'une part de leur culture française, d'autre part des circonstances souvent dramatiques de leur départ.

Le tableau ci-après donne la part respective des différentes sources d'information utilisées.

(On n'observe pas de différence significative selon l'appartenance nationale d'origine).

PART RESPECTIVE DES DIFFERENTES SOURCES D'INFORMATION

	EFFECTIF	%
Journaux Français	24	45,3
Journaux du pays d'origine	10	18,8
Télévision	12	22,6
Ecoute de la radio du pays d'origine	5	9,5
Autre moyen	2	3,8

1.3. LA CONSERVATION OU LE REJET DES COUTUMES

D'après le tableau 28, 26,8 % seulement de l'ensemble des personnes interrogées continuent à observer des coutumes et à célébrer des fêtes qu'ignorent en général des Français. Mais ce résultat recouvre des différences importantes entre les nationalités, puisque 45 % du groupe composé des Marocains-Tunisiens et Egyptiens sont dans ce cas, ainsi que l'ensemble des Grecs et des Turcs de notre échantillon.

L'observation de ces coutumes et fêtes est liée, pour certains individus et pour certaines communautés, à leur appartenance à une religion autre que le catholicisme. C'est le cas des Israélites d'Afrique du Nord et d'Egypte qui sont au nombre de 16 dans un échantillon de 20 personnes venant de ces trois pays (cf. tableau 29 sur l'appartenance religieuse). En effet, on retrouve des ordres de grandeur assez semblables lorsque l'on compare le tableau des pratiques religieuses (cf. tableau 30) de ce groupe de nationalités et celui qui porte sur le maintien des coutumes. Dans le premier tableau, il apparaît que sept personnes pratiquent autant en France que dans leur pays d'origine, et que six pratiquent moins ; on compte aussi deux non réponses. Dans le deuxième tableau, neuf personnes admettent qu'elles célèbrent des fêtes différentes de celles qu'observent généralement les Français, et quatre refusent de répondre.

En définitive, il s'agirait donc moins de la conservation de coutumes "étrangères" que de pratiques de personnes appartenant à des communautés religieuses minoritaires en France (et souvent minoritaires dans le pays d'origine).

Le nombre assez important de non réponses (20 %) pourrait résulter de l'ambiguïté d'une telle question lorsque les pratiques observées, bien que peu répandues en France, ont une base religieuse et sont indépendantes d'un cadre étatique et national précis.

Cette hypothèse paraît confirmée par les comportements des Européens de l'Est : on trouve en effet un nombre identique de personnes ayant une religion non catholique et de personnes déclarant conserver des coutumes. L'examen des questionnaires nous montre que ce sont les mêmes.

De même, d'après ces deux tableaux, il y a une identique proportion d'Algériens (72 %) qui se déclarent non pratiquants et qui, par ailleurs, n'observent aucune coutume ou fête étrangère.

Néanmoins, dans quelques cas, on note la célébration de fêtes non religieuses mais attachées au pays d'origine par exemple : le Têt (nouvel an Vietnamien), que continuent à observer deux Vietnamiens.

#### 1.4. LES HABITUDES CULINAIRES

Si 28 % des enquêtés font toujours la cuisine française et 8 % toujours la cuisine traditionnelle, la majorité (68,1 %), tout en adoptant la cuisine française, conserve néanmoins l'habitude de faire (ou de consommer) de temps à autre des plats traditionnels lorsqu'ils en ont envie (17,4 %), lorsqu'ils reçoivent des amis (13 %) à l'occasion de fêtes (8,7 %) ou dans d'autres circonstances non précisées (12,3 %).

Parmi ceux qui font toujours la cuisine traditionnelle, deux sont d'origine Italienne, deux Espagnole, trois Tunisienne ou Marocaine, deux algérienne et deux Vietnamienne. Parmi ceux qui cuisinent toujours comme les Français, on trouve plutôt des Yougoslaves, des gens originaires des pays de l'Est et de Pologne.

#### 1.5. LA LANGUE UTILISEE DANS LES RELATIONS FAMILIALES

Comme le montre clairement le tableau 31, les naturalisés utilisent de préférence le français dans leurs relations familiales. Plus précisément, près de 60 % parlent généralement le français avec toute leur famille alors que 29 % limitent l'usage de cette langue à la seule famille nucléaire, et continuent à parler leur langue maternelle avec le reste de la famille.

L'habitude de parler la langue maternelle avec le conjoint et avec la famille et le français avec les enfants est observée par 10,9 % des personnes interrogées ; celle de s'exprimer de préférence dans la langue maternelle par 3,6 % seulement des enquêtés.

Le grand nombre de ménages mixtes (51 % de notre échantillon) explique sans doute la faible utilisation de la langue d'origine, mais on peut aussi penser que les naturalisés hésitent beaucoup à "avouer" qu'ils continuent à parler leur langue d'origine, ce qui paraît constituer un critère de mauvaise assimilation.

La nationalité d'origine n'est pas à cet égard très discriminante : tout au plus note-t-on une tendance légèrement plus marquée de la part des Espagnols et des Polonais à continuer à parler leur langue maternelle.

#### 1.6. LA FRANCISATION DU NOM : POSSIBILITE ET EFFECTIVITE (tableau 32)

En même temps que leur naturalisation, et afin de faciliter leur meilleure insertion dans la société française, les étrangers peuvent demander la francisation de leurs nom et prénom. Le tableau 32 donne les résultats des deux questions ; premièrement, les étrangers ont-ils eu connaissance de cette possibilité offerte par la loi ? En second lieu, en ont-ils fait usage pour leur nom ou leur prénom ?

17,3 % de personnes déclarent qu'elles ignoraient cette possibilité. Ce chiffre paraît élevé, mais il peut s'agir, dans certains cas, d'un oubli, d'autant plus vraisemblable que beaucoup ne sont pas intéressées par cette possibilité. On remarque que la proportion de personnes qui ne savaient pas que le changement de nom était possible est plus élevée que la moyenne chez les Italiens (31,5 %), les Espagnols (21,7 %), les Algériens (27,2 %), les Européens de l'Est (28,5 %) et les Vietnamiens (40 %).

Quant à la transformation du nom, elle n'a été demandée que dans un nombre de cas très limité puisque 6 % seulement des naturalisés ont changé de nom, et 26,8 % de prénom.

Il n'y a pas, à cet égard, de différence très significative entre les nationalités. Seuls les Hongrois ont fait franciser leur prénom dans une proportion nettement plus importante que la moyenne (55,6 %) ; les Yougoslaves et les Portugais sont également relativement plus nombreux à avoir demandé cette modification.

De la part de gens qui ont généralement une volonté très grande d'assimilation, cette conservation de l'identité - qui les désigne souvent comme étranger aux yeux des Français de naissance - peut surprendre. Elle montre en tout cas, le profond attachement des personnes à leur identité, quelque problème que cela puisse poser pour leur insertion dans une communauté étrangère. Toute modification de leur identité, fût-elle mineure, semble toucher à l'intégrité de la personne, à sa dignité, pourrait-on dire à la limite.



Les arguments qui justifient le maintien du nom (et souvent du prénom) sont assez divers :

- L'attachement général

*"Je tiens à mon nom".*

*"Je suis bien comme je suis - mon nom est bien."*

*"Je ne vois pas pourquoi je changerais mon nom, c'est mon nom de naissance."*

*"Je refuse la naturalisation s'il faut que je change mon nom et mon prénom."*

*"Par esprit de famille."*

- La consonnance française du nom d'origine (argument invoqué par de nombreux Israélites d'Afrique du Nord).

*"Mon nom se rapproche d'un nom Corse."*

*"Pourquoi l'aurais-je fait, mon nom n'est pas vraiment étranger."*

- Le manque d'utilité, à court ou long terme.

*"Pourquoi le faire, je ne voulais pas monter une entreprise."*

*"Ça n'a pas d'importance, je n'ai que des filles."*

- Enfin, le maintien de ce nom peut exprimer une certaine fidélité à la nationalité d'origine (dans de très rares cas).

*"On a préféré garder notre nom - on a gardé un petit coeur italien - on a gardé ce privilège."*

## II - RELATIONS SOCIALES ET INTEGRATION DES ENFANTS

### 2.1. RELATIONS SOCIALES

Dans le questionnaire nous posions une série de questions concernant le degré d'intensité de relation avec une série de catégories de personnes allant de la famille et de celle du conjoint à la communauté d'origine en passant par différentes catégories de français (voisins, collègues, ...). Nous nous demandions notamment si nous retrouverions, au niveau du questionnaire, l'attitude de repli sur la famille que nous avons décelée dans les entretiens non directifs. C'est pourquoi nous avons construit une variable regroupant les relations avec la famille, la communauté d'origine, les Français et prenant en compte les différents degrés de relations (pas, mauvaises, bonnes, intimes) avec chaque catégorie (cf. tableau 35). Il apparaît donc nécessaire d'analyser conjointement les trois tableaux : 33, 34 et 35.

- Il faut tout d'abord noter que la réponse "*mauvaise relation*" est quasi inexistante (deux cas) quelle que soit la catégorie de personnes visée. Il semble que les enquêtés préfèrent déclarer qu'ils n'ont pas de relation. Parallèlement, quelle que soit la catégorie de personnes, le critère "*bonne relation*" donne toujours le taux le plus élevé, et le critère "*intime*" (se recevoir mutuellement) un nombre beaucoup moins important de réponses. Ceci montre bien qu'il est difficile de mesurer la sociabilité au moyen d'une enquête par questionnaire, la tendance générale des réponses étant toujours "*je suis bien avec tout le monde*" mais ne signifiant nullement l'existence réelle de relation.
- Les attitudes de repli total (5,1 %, tableau 35) ou de rejet d'une catégorie (famille, communauté ou Français) sont assez minoritaires (15 % : somme des critères 2, 3, 5, 7 du tableau 35).
  - . Il est difficile de dire au vu des tableaux 34 et 35 si ceux qui déclarent ne plus voir la famille ou ne la voir que rarement manifestent une volonté en ce sens ou si leur réponse découle du fait que la famille n'est pas en France et que l'enquêté ne peut se rendre dans son pays d'origine<sup>1</sup>.
  - . La plupart de ceux (28 %) qui déclarent qu'ils n'ont pas de relation avec leurs anciens compatriotes paraissent en même temps largement fermés sur les autres puisque d'après le tableau 35, moins de 6 % des enquêtés adoptent l'attitude qui consiste d'une part à n'avoir aucune relation avec leurs compatriotes, d'autre part à entretenir de bonnes relations avec les autres catégories.

---

<sup>1</sup> 75 % des personnes interrogées ont de la famille dans le pays d'origine.

- Les critères 6 et 8 du tableau 35 qui désignent ceux qui déclarent avoir de bonnes relations avec tous rassemblent plus de 50 % des enquêtés ; il y a donc peu de différenciation suivant les nationalités d'origine. On peut simplement noter dans le tableau 33 que ce sont essentiellement les Espagnols, les Européens de l'Est et les Vietnamiens qui déclarent avoir des relations intimes avec leurs anciens compatriotes. Ce résultat vient corroborer la volonté de maintien d'une certaine identité culturelle déjà observée pour ces nationalités en ce qui concerne les coutumes.

Ce désir de ne pas se singulariser<sup>1</sup> que nous avons déjà noté plus haut se retrouve en ce qui concerne la participation à des associations (tableau 36) ou le positionnement dans l'échelle des partis : 70 à 75 % des enquêtés refusent de répondre ou déclarent ne pas participer à une association. Ils sont aussi nombreux à ne pas répondre ou à se classer au centre lorsqu'on leur demande de se situer sur une échelle d'opinion politique droite - gauche.

## 2.2. LE RETOUR DANS LE PAYS D'ORIGINE

La fréquence du retour dans le pays d'origine (cf. tableau 37) divise notre échantillon en deux groupes d'à peu près égale importance : le premier se compose de ceux qui ne sont jamais repartis dans leur pays d'origine (36,2 %) ou n'y ont effectué qu'un seul voyage (11,6 %), le second de ceux qui y retournent en vacances soit tous les ans (un quart de l'échantillon), soit quelquefois (un tiers). De très grandes différences apparaissent lorsque l'on ventile les résultats par nationalités : les naturalisés qui appartiennent à des courants d'immigration économique (Italiens et Espagnols) se rangent massivement dans le second groupe (à l'exception des Portugais) ; à l'opposé, les nationalités issues de courants à dominante politique (communautés Israélites d'Afrique du Nord ou d'Egypte, immigrés des pays de l'Est) se concentrent dans le premier groupe. On notera que les réfugiés (qui dans notre tableau sont amalgamés aux naturalisés de même origine nationale), semblent sur ce point, adopter des comportements identiques à ceux de leurs anciens compatriotes<sup>2</sup> : ainsi trois des quatre réfugiés espagnols retournent quelquefois en vacances en Espagne.

---

<sup>1</sup> A moins qu'il ne s'agisse de prudence.

<sup>2</sup> Toutefois cette remarque ne résulte que de l'observation du comportement des réfugiés Polonais et Espagnols.

Ceux qui ne sont pas retournés dans leur pays d'origine invoquent le plus souvent comme raison l'absence de désir d'effectuer un tel voyage (citée dans 15 cas sur un total de 55 réponses concernant les raisons du non retour), puis, presque à égalité, mentionnent le "*manque d'occasion*" (cité 12 fois) et l'impossibilité pour raison politique (citée 11 fois)<sup>1</sup>. Pour neuf personnes, le coût élevé d'un tel voyage constitue l'obstacle essentiel à sa réalisation, tandis que trois personnes avouent ressentir une gêne à l'idée de faire état de leur passeport français dans leur pays d'origine. Enfin, cinq personnes manifestent l'intention d'y retourner. L'appartenance nationale d'origine n'est pas discriminante quant aux raisons invoquées.

### 2.3. NIVEAU D'ETUDE DES ENFANTS (tableau 38)

Nous avons noté dans la première partie, le niveau d'études relativement élevé des interviewés, nous devrions donc retrouver les mêmes caractéristiques en ce qui concerne celui des enfants.

L'analyse du tableau 38 montre que quel que soit le niveau d'observation : l'ensemble des enfants ou le premier enfant (et il n'y a pas de différence significative pour le deuxième enfant) le nombre d'enfants ayant poursuivi des études supérieures est particulièrement important : près du quart des enfants a obtenu au moins le baccalauréat, proportion proche de celle obtenue pour les chefs de ménage (23,2 %).

Lorsque l'on examine le niveau d'études du premier enfant, il apparaît que la nationalité d'origine a peu d'influence sur le niveau d'études des enfants, le nombre d'enfants ayant au moins le baccalauréat atteignant environ 20 % ou plus, quelle que soit cette nationalité. On peut toutefois noter que ceux dont les enfants ont poursuivi des études supérieures se recrutent essentiellement chez les Algériens (50 % des enfants) et les Européens de l'Est. Cette proportion est particulièrement notable pour les premiers lorsque l'on se souvient que ce n'était le cas que de moins de 10 % des interviewés algériens. La volonté de promotion sociale à travers les études des enfants apparaît ici clairement.

### 2.4. PRENOM DES ENFANTS (tableau 39 et 40)

Dans le questionnaire nous demandions le prénom de chacun des enfants estimant que la caractérisation du prénom (marqué ou non par la nationalité d'origine des interviewés) et son évolution entre le premier et le nième enfant devraient être significatifs d'une plus ou moins grande volonté d'inté-

---

<sup>1</sup> Le total de ceux qui invoquent les raisons politiques n'est égal qu'au tiers de ceux qui ont eu le statut de réfugié avant leur naturalisation.

gration. Les tableaux 39 et 40 montrent qu'il est difficile de tirer de telles conclusions :

- Les 2/3 enfants ont des prénoms usuels en France et moins du quart portent des prénoms plus rarement utilisés et que l'on peut rapprocher de la nationalité d'origine des parents.
- Il y a rarement évolution d'un type de prénom à un autre (10,5 %) lorsque l'on compare les prénoms des deux premiers enfants. Vu le faible nombre de ménages concernés, il est difficile de dire que le maintien de deux prénoms d'origine étrangère est un indice d'une volonté de maintien de l'identité, (Cela concerne essentiellement les Italiens et les Espagnols) ni a contrario que le choix de deux prénoms français sont l'indice d'une volonté d'intégration. Le choix de tels prénoms peut simplement procéder d'un désir de faciliter l'éventuel intégration des enfants. Le cas des Italiens, dont on a vu plus haut qu'ils avaient dans l'ensemble réussi leur intégration puisque plus de 90 % se sentaient "*vraiment Français*" semble démontrer cette non concordance entre le choix des prénoms et le projet d'intégration.

## 2.5. CONNAISSANCE DE LA LANGUE MATERNELLE PAR LES ENFANTS (tableau 41)

Plus que la caractérisation du prénom des enfants, la connaissance par les enfants de la langue maternelle de leurs parents paraît un indice plus pertinent de la volonté de maintien d'une certaine identité culturelle.

Lorsque l'on examine ce critère selon l'année d'arrivée en France de leurs parents, on constate que l'on peut très nettement distinguer deux périodes :

- Pour la majorité de ceux arrivés avant 1955 (près de 60 %) les enfants ne connaissent pas la langue maternelle de leurs parents.
- Ces proportions s'inversent pour ceux arrivés après 1955 : 60 à 66 % des enfants connaissent la langue maternelle de leurs parents. Dans cette dernière tranche, on trouve tant des émigrés économiques (Espagnols, Portugais) que des émigrés politiques (Marocains, Tunisiens).

Ces résultats semblent quelque peu contradictoires avec les réponses obtenues à la question concernant la langue utilisée de préférence avec les enfants où il apparaissait qu'une écrasante majorité utilisait le français. On peut, à cet égard, faire plusieurs hypothèses :

- . Sachant que l'utilisation du français est un critère d'intégration étudié lors de la naturalisation les naturalisés hésitent à avouer l'utilisation de leur langue maternelle tandis que la

connaissance par les enfants leur paraît moins compromettante.

- . Peut-être faut-il mettre en regard de ces résultats l'âge relativement élevé de notre population : on pourrait alors en conclure que pour ceux arrivés dans la première période, leurs enfants sont nés en France, alors que pour ceux arrivés dans la seconde période, un bon nombre d'enfants a dû naître dans le pays d'origine et y apprendre la langue dans la petite enfance.

Tableau 25 : Identification aux Français de naissance selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	"Différent" des Français		"Comme" les Français		Ni l'un ni l'autre		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	-	-	19	90,5	2	9,5	21	100
Espagnols	1	4,3	15	65,2	7	30,4	23	100
Polonais	-	-	6	54,5	5	45,5	11	100
Marocains Tunisiens Egyptiens	1	5	14	70	5	25	20	100
Algériens	-	-	11	100	-	-	11	100
Européens de l'Ouest	-	-	3	60	2	40	5	100
Européens de l'Est*	2	13,3	8	53,4	5	33,3	15***	100
Moyen-Orient	2	50	2	50	-	-	4	100
Yougoslaves	1	12,5	5	62,5	2	25	8	100
Vietnamiens	1	20	2	40	2	40	5	100
Portugais	3	37,5	5	62,5	-	-	8	100
Divers	-	-	6	100	-	-	6	100
TOTAL	11	8	97	70,3	30	21,7	138	100

\* Dans cette catégorie les Hongrois sont inclus.

\*\*\* Il faut ajouter un N.R. pour ce groupe.

Tableau 26 : Identification aux Français de naissance selon la période d'arrivée en France.

PERIODE D'ARRIVEE EN FRANCE	"Différent" des Français		"Comme" les Français		Ni l'un ni l'autre		TOTAL	
	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%
Entre 1920 et 1944	3	12,5	13	54,1	8	33,3	24	100
Entre 1945 et 1954	2	5,4	27	72,9	8	21,6	37	100
Entre 1955 et 1959	2	5,5	29	80,5	5	13,8	36	100
Entre 1960 et 1969	4	11,1	24	66,6	8	22,2	36	100
N.R.	-	-	3	75	1	25	4	100
TOTAL	11	8,2	96	70	30	21,8	137**	100

\*\* Un seul enquêté n'a pas répondu à cette question et ne figure pas dans le total.



Tableau 27 : Recherche d'informations spécifiques sur le pays d'origine selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	S.R.		Cherchent à s'informer		Ne cherchent pas d'information		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	3	14,3	5	25,8	13	61,9	21	100
Espagnols	-	-	9	47,4	10	52,6	19	100
Espagnols Réfugiés	-	-	2	50	2	50	4	100
Polonais	-	-	4	66,7	2	33,3	6	100
Polonais Réfugiés	-	-	2	40	3	60	5	100
Marocains Tunisiens Egyptiens	1	5	2	10	17	85	20	100
Algériens	-	-	5	45,5	6	54,5	11	100
Européens de l'Ouest	-	-	1	20	4	80	5	100
Européens de l'Est**	1	6,3	7	43,7	8	50	16	100
Moyen-Orient	-	-	3	75	1	25	4	100
Yougoslaves	-	-	2	25	6	75	8	100
Vietnamiens	-	-	3	60	2	40	5	100
Portugais	-	-	4	50	4	50	8	100
Divers	-	-	2	33,4	4	66,6	6	100
TOTAL	5	3,7	51	36,9	82	59,4	138	100

\*\* Dans cette catégorie nous avons inclu les Hongrois.

Tableau 28 : Conservation des coutumes selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	S.R.		OUI		NON		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	2	9,5	3	14,2	16	76,1	21	100
Espagnols	3	13	2	8,6	18	78,2	23	100
Polonais	-	-	3	27,2	8	72,7	11	100
Marocains Tunisiens Egyptiens	4	20	9	45	7	35	20	100
Algériens	1	9	2	18,1	8	72,7	11	100
Européens de l'Ouest	-	-	1	20	4	80	5	100
Européens de l'Est **	4	25	6	37,5	6	37,5	16	100
Moyen-Orient	-	-	4	100	-	-	4	100
Yougoslaves	-	-	1	12,5	7	87,5	8	100
Vietnamiens	1	20	2	40	2	40	5	100
Portugais	-	-	2	25	6	75	8	100
Divers	-	-	2	33,3	4	66,7	6	100
TOTAL	15	10,8	37	26,8	86	62,3	138	100

\*\* Les Hongrois sont inclus dans cette catégorie.

Tableau 29 : Appartenance religieuse selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	N.R., sans religion**		Catholique	Orthodoxe	Musulmane	Israélite	Autre	TOTAL		
	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%	Effec.	%
Italiens	2	9,5	19	90,5	-	-	-	-	21	100
Espagnols	3	15,7	16	84,3	-	-	-	-	19	100
Espagnols réfugiés	3	75	1	25	-	-	-	-	4	100
Polonais	1	16,6	5	83,4	-	-	-	-	6	100
Polonais réfugiés	2	40	3	60	-	-	-	-	5	100
Marocains Tunisiens Egyptiens	2	10	1	5	-	1	16	-	20	100
Algériens	5	45,5	-	-	-	6	-	-	11	100
Européens de l'Ouest	1	20	4	80	-	-	-	-	5	100
Européens de l'Est ***	3	18,7	7	43,8	2	-	2	2	16	100
Moyen-Orient	-	-	1	25	2	-	1	-	4	100
Yougoslaves	2	25	3	37,5	2	-	-	1	8	100
Vietnamiens	1	20	3	60	-	-	-	1	5	100
Portugais	1	12,5	7	87,5	-	-	-	-	8	100
Divers	1	16,6	3	50	-	-	1	1	6	100
TOTAL	27	19,6	73	52,9	6	7	20	5	138	100

\*\* Les "sans religion" sont au nombre de 12 (8,7 %) et les N.R. au nombre de 15 (10,9 %).

\*\*\* Les Hongrois sont inclus dans cette catégorie.

Tableau 30 : Pratiques religieuses selon la nationalité d'origine

NATIONALITE	N.R.		Pratique autant que dans le pays d'origine		Pratique moins		Ne pratiquait pas dans le pays d'origine non plus		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	2	9,5	6	28,6	3	14,3	10	47,6	21	100
Espagnols	3	15,8	2	10,5	3	15,8	11	57,9	19	100
Espagnols réfugiés	1	25	-	-	-	-	3	75	4	100
Polonais	2	33,3	3	50	-	-	1	16,7	6	100
Polonais réfugiés	1	20	-	-	1	20	3	60	5	100
Tunisiens Marocains Egyptiens	2	10	7	35	6	30	5	25	20	100
Algériens	2	18,2	1	9,1	-	-	8	72,7	11	100
Euro péens de l'Ouest	2	40	-	-	-	-	3	60	5	100
Euro péens de l'Est	2	12,5	-	-	6	37,5	8	50	16	100
Moyen-Orient	-	-	1	25	2	50	1	25	4	100
Yougoslaves	-	-	1	12,5	1	12,5	6	75	8	100
Vietnamiens	1	20	1	20	1	20	2	40	5	100
Portugais	-	-	2	25	3	37,5	3	37,5	8	100
Divers	1	16,6	3	50	-	-	2	33,3	6	100
TOTAL	19	13,8	27	19,6	26	18,8	66	47,8	136	100

Tableau 31 : Langue utilisée dans les relations familiales selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	Plutôt le français		Le français avec conjoint et enf.; langue maternelle avec la famille		Le français avec les enf.; langue maternelle avec le conj. et la famille		Plutôt la langue maternelle		N.R. Autres		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	12	57,1	5	23,8	3	14,3	-	-	1	4,8	21	100
Espagnols	10	43,5	4	17,4	3	13	4	17,4	2	8,7	23	100
Polonais	5	45,5	2	18,2	3	27,3	-	-	1	9	11	100
Marocains Tunisiens Egyptiens	16	80	4	20	-	-	-	-	-	-	20	100
Algériens	7	63,6	3	27,3	-	-	-	-	1	9,1	11	100
Européens de l'Ouest	5	100	-	-	-	-	-	-	-	-	5	100
Européens de l'Est*	8	50	4	25	1	6,25	1	6,25	2	12,5	16	100
Moyen-Orient	1	25	2	50	1	25	-	-	-	-	4	100
Yougoslaves	5	62,5	3	37,5	-	-	-	-	-	-	8	100
Vietnamiens	4	80	-	-	1	20	-	-	-	-	5	100
Portugais	5	62,5	1	12,5	2	25	-	-	-	-	8	100
Divers	4	66,6	1	16,7	1	16,7	-	-	-	-	6	100
TOTAL	82	59,4	29	21	15	10,9	5	3,6	7	5,1	138	100

\* Les Hongrois sont inclus dans cette catégorie.

Tableau 32 : Changement de nom et de prénom de l'enquêté selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	POSSIBILITE DE CHANGER DE NOM ET DE PRENOM				UTILISATION DE CETTE POSSIBILITE							
	La connaissent	L'ignoraient	N.R.	TOTAL	Pour le NOM				Pour le PRENOM			
					En ont changé	L'ont conservé	N.R.-S.O.	TOTAL	En ont changé	L'ont conservé	N.R.-S.O.	TOTAL
	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %
Italiens	15 71,4	6 28,5	- -	21 100	1 4,8	14 66,7	6 28,5	21 100	6 28,5	9 43	6 28,5	21 100
Espagnols	18 78,3	5 21,7	- -	23 100	- -	18 78,3	5 2,7	23 100	7 30,4	11 47,9	5 21,7	23 100
Polonais	10 91	1 9	- -	11 100	2 18,3	8 72,7	1 9	11 100	3 27,2	6 54,5	2 18,3	11 100
Marocains Tunisiens Egyptiens**	16 80	2 10	2 10	20 100	- -	16 80	4 20	20 100	4 20	12 60	4 20	20 100
Algériens	6 54,5	3 27,2	2 18,3	11 100	1 9	5 45,5	5 45,5	11 100	2 18,3	4 36,2	5 45,5	11 100
Européens de l'Ouest	4 80	1 20	- -	5 100	- -	4 80	1 20	5 100	1 20	3 60	1 20	5 100
Européens de l'Est	5 71,5	2 28,5	- -	7 100	- -	5 71,5	2 28,5	7 100	- -	5 71,5	2 28,5	7 100
Hongrois	9 100	- -	- -	9 100	1 11,2	8 88,8	- -	9 100	5 55,6	4 44,4	- -	9 100
Moyen- Orient	4 100	- -	- -	4 100	- -	4 100	- -	4 100	1 25	3 75	- -	4 100
Yougoslaves	8 100	- -	- -	8 100	- -	8 100	- -	8 100	3 37,5	5 62,5	- -	8 100
Vietna- miens**	3 60	2 40	- -	5 100	- -	4 80	1 20	5 100	- -	4 80	1 20	5 100
Portugais**	7 87,5	1 12,5	- -	8 100	1 12,5	6 75	1 12,5	8 100	3 37,5	4 50	1 12,5	8 100
Divers	5 83,3	1 16,7	- -	6 100	- -	5 83,3	1 16,7	6 100	2 33,3	3 50	1 16,7	6 100
TOTAL	110 79,7	24 17,3	4 3	138 100	6 4,3	105 76,1	27 19,6	138 100	37 26,8	73 52,9	28 20,3	138 100

\* Dans cette catégorie un enquêté ne connaissait pas la possibilité de changer son nom, mais connaissait celle de changer son prénom.

\*\* La mention "sans objet" s'applique lorsque les enquêtés ont répondu qu'ils ignoraient la possibilité de changer de nom et de prénom.

Tableau 33 : Relations avec les anciens compatriotes selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	N.R.		Pas de bonnes relations		Bonnes relations		Relations intimes		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	-	-	5	23,8	14	66,7	2	9,5	21	100
Espagnols	3	13	3	13	8	34,7	9	39,2	23	100
Polonais	-	-	5	45,5	5	45,5	1	9	11	100
Marocains Tunisiens Egyptiens	2	10	3	15	14	70	1	5	20	100
Algériens	1	9,1	7	63,6	1	9,1	2	18,2	11	100
Européens de l'Ouest	-	-	3	60	1	20	1	20	5	100
Européens de l'Est*	2	12,5	5	31,2	3	18,7	6	37,6	16	100
Moyen-Orient	-	-	-	-	2	50	2	50	4	100
Yougoslaves	-	-	4	50	4	50	-	-	8	100
Vietnamiens	-	-	1	20	2	40	2	40	5	100
Portugais	1	12,5	-	-	5	62,5	2	25	8	100
Divers	-	-	2	33,3	2	33,3	2	33,3	6	100
TOTAL	9	6,5	38	27,5	61	44,3	30	21,7	138	100

\* Les Hongrois sont inclus dans cette catégorie.

Tableau 34 : Relations familiales selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	N.R.	Jamais	1 ou plusieurs fois par semaine	1 ou plusieurs fois par mois	Quel-quefois	Fêtes familiales	Vacances	Autres	TOTAL
	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %
Italiens	1 4,8	- -	6 28,6	4 19	4 19	- -	5 23,8	1 4,8	21 100
Espagnols	- -	1 4,3	9 39,2	3 13	- -	- -	9 39,2	1 4,3	23 100
Polonais	2 18,2	1 9,1	2 18,2	1 9,1	3 27,2	- -	2 18,2	- -	11 100
Morocains Tunisiens Egyptiens	- -	- -	8 40	7 35	4 20	- -	1 5	- -	20 100
Algériens	2 18,2	2 18,2	2 18,2	2 18,2	1 9,1	1 9,1	1 9,1	- -	11 100
Européens de l'Ouest	1 20	- -	- -	1 20	3 60	- -	- -	- -	5 100
Européens de l'Est *	4 25	3 18,7	3 18,7	3 18,7	1 6,3	- -	2 12,6	- -	16 100
Moyen-Orient	- -	- -	1 25	- -	2 50	- -	- -	1 25	4 100
Yougoslaves	- -	3 37,5	- -	- -	1 12,5	- -	4 50	- -	8 100
Vietnamiens	1 20	2 40	- -	1 20	- -	1 20	- -	- -	5 100
Portugais	1 12,5	- -	1 12,5	1 12,5	2 25	- -	3 37,5	- -	8 100
Divers	- -	- -	- -	2 33,3	2 33,3	- -	2 33,3	- -	6 100
TOTAL	12 8,7	12 8,7	32 23,2	25 18,1	23 16,7	2 1,4	29 21	3 2,2	138 100

\* Les Hongrois sont inclus dans cette catégorie.



Tableau 35 : Relations sociales selon la nationalité d'origine \*

NATIONALITE	N.R.	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL
Italiens	4	-	-	2	2	1	9	2	1	21
Espagnols	4	-	-	3	1	-	6	1	8	23
Polonais	2	1	-	1	-	-	4	2	1	11
Marocains, Tunisiens, Egyptiens	5	-	-	1	-	-	13	-	1	20
Algériens	2	2	1	-	3	-	1	1	1	11
Européens de l'Ouest	-	-	-	1	1	-	1	1	1	5
Européens de l'Est ***	4	3	-	1	2	-	2	-	4	16
Moyen-Orient	-	-	-	-	1	-	1	-	2	4
Yougoslaves	-	1	-	1	2	-	3	1	-	8
Vietnamiens	3	-	-	-	-	-	1	-	1	5
Portugais	2	-	-	1	-	-	4	-	1	8
Divers	1	-	-	-	1	-	4	-	-	6
TOTAL	27	7	1	11	13	1	49	8	21	138
Pourcentage	19,6	5,1	0,7	8	9,4	0,7	35,5	5,8	15,2	100

\* La codification des colonnes de 1 à 8 correspond aux intitulés suivants :

- 1 - Peu ouvert et seulement faiblement aux Français.
- 2 - Très ouvert aux Français seulement.
- 3 - Très ouvert sur la communauté et un peu aux Français.
- 4 - Peu ouvert aux Français et à la communauté.
- 5 - Ouvert seulement à la communauté.
- 6 - Ouvert aux Français, à la famille et à la communauté.
- 7 - Ouvert à la famille, très ouvert aux Français et fermé à la communauté.
- 8 - Très ouvert à tous (famille, Français, communauté).

\*\*\* Les Hongrois sont inclus dans cette catégorie.

Tableau 36 : Participation éventuelle à une association selon la période d'arrivée en France.

PERIODE D'ARRIVEE EN FRANCE	Ne partici - pent pas + S.R.	Participant à 1 association	Participant à 2 associations	Participant à + de 2 associations	TOTAL
	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %	Effec. %
Entre 1920 et 1944	20 83,3	3 12,5	- -	1 4,1	24 100
Entre 1945 et 1954	28 75,6	8 21,6	1 2,7	- -	37 100
Entre 1955 et 1959	29 78,3	5 13,5	3 8,1	- -	37 100
Entre 1960 et 1969	26 72,2	8 22,2	1 2,7	1 2,7	36 100
N.R.	3 75	1 25	- -	- -	4 100
TOTAL	106 76,8	25 18,1	5 3,6	2 1,4	138 100

Tableau 37 : Fréquence du retour dans le pays d'origine après la naturalisation selon la nationalité d'origine.

NATIONALITE	Pas de retour		1 seule fois		Tous les ans		Quelquefois en vacances		Autres N.R.		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Italiens	1	4,8	-	-	6	28,6	14	66,7	-	-	21	100
Espagnols	2	8,6	1	4,3	10	43,4	9	39,1	1	4,3	23	100
Polonais	6	54,5	3	27,2	-	-	2	18,1	-	-	11	100
Marocains Tunisiens	10	58,8	3	17,6	1	5,8	2	11,7	1	5,8	17	100
Algériens	6	54,5	2	18,2	-	-	3	27,3	-	-	11	100
Européens de l'Ouest	-	-	-	-	1	20	2	40	2	40	5	100
Européens de l'Est**	9	56,2	3	18,7	3	18,7	1	6,2	-	-	16	100
Yougoslaves	4	50	1	12,5	1	12,5	2	25	-	-	8	100
Vietnamiens	5	100	-	-	-	-	-	-	-	-	5	100
Portugais	2	25	3	37,5	1	12,5	2	25	-	-	8	100
Autres***	5	38,4	-	-	1	7,6	3	23	4	30,7	13	100
TOTAL	50	36,2	16	11,6	24	17,4	40	29	8	5,8	138	100

\*\* Les Hongrois sont inclus dans cette catégorie.

\*\*\* Autres = "divers" + Egyptiens + Moyen-Orient + Africains.

Tableau 38 : Niveau d'études des enfants

	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS		PREMIER ENFANT	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Jamais allé à l'école	11	4,6	4	3,9
Primaire sans diplôme	40	16,7	17	16,5
Primaire avec diplôme	19	7,9	11	10,7
Deuxième degré, 1er cycle avec diplôme	27	11,3	10	9,7
Deuxième degré, 1er cycle sans diplôme	31	13	12	11,6
Deuxième degré, 2ème cycle avec diplôme	18	<u>7,5</u>	8	7,8
Deuxième degré, 2ème cycle sans diplôme	26	10,9	10	9,7
Etudes techniques ou commerciales sans diplôme	13	5,4	4	3,9
Etudes techniques ou commerciales avec diplôme	14	5,8	9	8,7
Etudes supérieures avec ou sans diplôme	40	<u>16,9</u>	18	17,5
TOTAL	239	100	103	100

Tableau 39 : Caractérisation des prénoms des enfants.

	Effectif	Pourcentage
Prénoms d'origine étrangère	58	23,3
Francisation d'un nom étranger	25	10
Prénoms français	166	66,7
TOTAL	249	100

Tableau 40 : Caractérisation des prénoms des deux premiers enfants.

	Effectif	Pourcentage
2 prénoms d'origine étrangère	12	15,8
2 prénoms français	45	59,2
1er enfant : prénom "étranger" } 2ème enfant : prénom français }	8	10,5
Divers	11	14,5
TOTAL	76 *	100

\* Ne sont concernés que les ménages ayant au moins deux enfants.

Tableau 41 : Connaissance de la langue maternelle par les enfants selon la période d'arrivée en France de leurs parents.

PERIODE D'ARRIVEE EN FRANCE	Connaissent la langue		Ne connaissent pas la langue		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Entre 1920 et 1944	8	42,2	11	57,8	19	100
Entre 1945 et 1954	13	42	18	58	31	100
Entre 1955 et 1959	20	66,7	10	33,3	30	100
Entre 1960 et 1969	12	60	8	40	20	100
N.R.	1	33,3	2	66,7	3	100
TOTAL	54	52,4	49	47,5	103 **	100

\*\* Population ayant des enfants et ayant accepté de répondre.

## CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous allons nous efforcer d'esquisser une typologie des modes d'insertion suivant les groupes nationaux ou nationalités d'origine. Il convient de lire cette classification avec une grande prudence étant donné d'une part la faiblesse numérique de notre échantillon, et sa base régionale limitée à la Région Parisienne, et d'autre part, l'importance des éléments subjectifs au niveau du statut socio-culturel. A cet égard le questionnaire paraît nous renseigner moins sur la réalité objective elle-même que sur la perception qu'en ont les intéressés.

Au niveau du statut socio-professionnel des naturalisés la motivation économique de l'émigration paraît déterminer le clivage essentiel. En effet, l'analyse des composantes de l'activité socio-professionnelle montre une certaine identité de situation entre les Italiens, les Espagnols, les Portugais et les Algériens d'une part, les Marocains-Tunisiens et les Européens de l'Est d'autre part.

- Par leur qualification (ouvriers), le secteur d'activité dans lequel ils sont employés (industrie ou B.T.P.), leur relativement grande mobilité, les naturalisés du premier groupe ressemblent à bien des égards aux immigrants économiques de ces nationalités. Au-delà de cette caractérisation générale, il convient toutefois de noter l'existence de différences à l'intérieur de chacune des nationalités considérées. Elles démarquent une fraction de la classe ouvrière plus stable qui a pu bénéficier d'une certaine promotion, d'une fraction plus mobile et moins qualifiée. Les Algériens, qui en cela se différencient nettement de leurs compatriotes, appartiendraient plutôt à ce groupe stable, ce fait pouvant s'expliquer très partiellement par la présence de quelques commerçants et plus profondément par une volonté très grande d'intégration qui elle-même paraît liée à l'existence d'un grand nombre de ménages mixtes.
- Le deuxième groupe présente la particularité de comporter une proportion très importante de petits commerçants et artisans d'une part, de cadres d'autre part, plus stables (par définition pourrait-on dire). Il se compose des Marocains-Tunisiens-Egyptiens (Israélites pour la plupart) et des Européens de l'Est principalement.

En ce qui concerne les autres nationalités, il paraît souvent malaisé de les rattacher à l'un ou l'autre groupe en raison soit du faible effectif de cette nationalité (Vietnamiens, Moyen-Orient), soit parce qu'elles présentent des caractéristiques contradictoires (Polonais).

Le statut socio-culturel ne détermine pas les mêmes clivages dans la mesure où la motivation économique de l'émigration n'est pas discriminante. Il semble que l'on puisse ici différencier deux groupes selon leur plus ou moins grande tendance à l'assimilation. Remarquons tout de suite qu'une faible assimilation n'empêche aucunement une bonne intégration ; c'est souvent le cas lorsque les naturalisés conservent des liens affectifs et certaines pratiques culturelles et sociales liées à leur pays d'origine.

- Le premier groupe se composerait plutôt des groupes nationaux suivants : Italiens, Marocains-Tunisiens-Egyptiens, Algériens, Yougoslaves, l'assimilation de chacun de ces groupes présentant des formes spécifiques.
  - . Les Italiens : ils se sentent vraiment français, ont conservé peu de coutumes mais retournent volontiers dans leur pays d'origine.
  - . Les Marocains-Tunisiens-Egyptiens : ils conservent des coutumes liées à leur religion et les conditions de départ de leur pays d'origine les conduisent à le rejeter.
  - . Les Algériens : on retrouve ici ce que nous notions à propos de l'insertion socio-économique : une grande volonté d'intégration due semble-t-il à l'importance des mariages mixtes.
  - . Les Yougoslaves pourraient se rattacher ici, du fait de la part des ménages mixtes dans notre échantillon ; bien que très faiblement représentés, les Européens de l'Ouest sembleraient également s'y classer.
  
- Le deuxième groupe comporte les nationalités suivantes : Espagnols, Européens de l'Est, Portugais. On peut penser que le degré d'assimilation de ces nationalités appréhendé très grossièrement à travers les relations sociales, le maintien de la langue d'origine et certaines pratiques culturelles est plus faible. L'intégration des uns et des autres ne paraît pas identique et à cet égard il semble que l'on puisse différencier les Espagnols des Européens de l'Est ; les premiers *"vivraient mieux cette intégration"* comme le montrent la diversité et l'intensité de leurs relations sociales ; les seconds paraissent éprouver de plus grandes difficultés d'intégration, ce qui expliquerait un certain isolement social : c'est dans ce groupe que l'on trouve le nombre le plus élevé de personnes qui déclarent ne fréquenter personne et le plus fort taux de non réponses à cette question.



